



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

Du 10 Janvier 2014

Edité le 10 janvier 2014

SOMMAIRE

CABINET DU PREFET

3 Extrait de l'ARRÊTÉ N° 3 /2014 du 02 janvier 2014 Accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale A l'occasion de la promotion du 01 janvier 2014;

32 Extrait de l'arrêté n° 04/2014 du 02/01/2014 accordant la médaille d'honneur agricole au titre de la promotion du 1er janvier 2014

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES ETRANGERS**Bureau des élections et de la réglementation générale**

33 Extrait de l'Arrêté n° 10/2014 fixant le calendrier des appels à la générosité publique au titre de l'année 2014.

36 Extrait de l'ARRÊTÉ N° 21 / 2014 du 7 janvier 2014 ÉLECTIONS MUNICIPALES et COMMUNAUTAIRES des 23 et 30 MARS 2014 Convocation des électeurs, dépôts de candidature et commissions de propagande

Bureau de la circulation

39 Extrait de l'Arrêté n° 11 /2014 du 03 janvier 2014 relatif aux tarifs des courses de taxi

Bureau des procédures d'intérêt public

42 Extrait de l'arrêté préfectoral n° 13/2014 en date du 6 janvier 2014 Société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône Projet de création du demi-diffuseur d'Ebreuil sur l'autoroute A719 Commune de Gannat

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT AUVERGNE

43 Extrait de l'arrêté interpréfectoral N° 3285/13 du 23 décembre 2013 portant dérogation à l'interdiction de destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées, et dérogation pour la capture ou l'enlèvement et la destruction de spécimens d'espèces animales protégées dans le cadre du projet de contournement sud-ouest de Vichy sur les communes de Brugheas, Espinasse-Vozelle, Hauterive, Saint-Yorre et Serbannes dans l'Allier et les communes de Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin dans le Puy-de-Dôme.

AGENCE REGIONALE DE SANTE

53 Extrait de l'Arrêté n° 2013-508 du 30 décembre 2013 Portant modification des délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE L'ALLIER

63 Extrait de l'ARRETE PREFECTORAL N° 3334/2013 du 31 décembre 2013 RELATIF A L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION D'OISEAUX DE CAGES ET DE VOLIERES A BROUT VERNET LE 19 JANVIER 2014

65 Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AUVERGNE

67 Extrait de l'ARRÊTÉ N° 2013 / PREF 63 / du 23 décembre 2013 portant composition de la Commission Médicale Régionale de l'ARS dans le cadre des examens des Etrangers Malades

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST

68 Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière

70 Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale

73 Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué

75 Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur

PREFECTURE DE L'ALLIER

CABINET DU PREFET

Extrait de l'ARRÊTÉ N° 3 /2014 du 02 janvier 2014 Accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale A l'occasion de la promotion du 01 janvier 2014;

Article 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires et anciens titulaires de mandats électifs, dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Madame BARNABE Bernadette née GABARD**
2ème adjointe de SAINT-GERAND LE PUY
demeurant à ST GERAND LE PUY

- **Madame BEAUBIER Josette née NOEL**
Conseillère municipale de CERILLY
demeurant à ST BONNET TRONCAIS

- **Monsieur BEAUVAIS Gilles**
Conseiller municipal de BIOZAT
demeurant à BIOZAT

- **Monsieur BELLANGER Gérard**
1er adjoint de VARENNES SUR TECHE
demeurant à VARENNES SUR TECHE

- **Monsieur BOIVIN Maurice**
Maire de BRANSAT
demeurant à BRANSAT

- **Monsieur BUSSY André**
Conseiller municipal de BOST
demeurant à ST ETIENNE DE VICQ

- **Monsieur CADORET Xavier**
Maire de SAINT-GERAND LE PUY
demeurant à ST GERAND LE PUY

- **Monsieur DAJOUX Georges**
Maire de SERVILLY
demeurant à SERVILLY

- **Monsieur DEVOS Daniel**
Conseiller municipal de CERILLY
demeurant à CERILLY

- **Monsieur FONGARLAND Gérard**
Adjoint au maire de SERVILLY
demeurant à SERVILLY

- **Monsieur FROBERT Gilles**
1er adjoint de SAINT-GERAND LE PUY
demeurant à ST GERAND LE PUY

- **Madame LABALTE Nicole née TONNIER**
Ancienne conseillère municipale de BEZENET
demeurant à DOYET

- **Monsieur LAMOUREUX Michel**
Conseiller municipal de SERVILLY
demeurant à SERVILLY

- **Monsieur MARTIN Bernard**
1er adjoint de MONTMARAULT
demeurant à MONTMARAULT

- **Madame NOIZETTE Simone née VILETTE**
1ère adjointe de ST MARTIN DES LAIS
demeurant à ST MARTIN DES LAIS

- **Monsieur PAIRE Alain**
Conseiller municipal de VARENNES SUR TECHE
demeurant à VARENNES SUR TECHE

- **Madame PETILLAT Andrée-Claude née VANDROY**
Maire de CHARMEIL
demeurant à VICHY

- **Monsieur PIQUANDET Daniel**
Maire de BEZENET
demeurant à BEZENET

- **Monsieur RABOUTOT Pierre**
1er adjoint de BARRAIS-BUSSOLLES
demeurant à BARRAIS BUSSOLLES

- **Monsieur RICHARD Daniel**
Conseiller municipal de BARRAIS-BUSSOLLES
demeurant à BARRAIS BUSSOLLES

Médaille VERMEIL

- **Monsieur BERRAT Gilles**
Maire de VARENNES SUR TECHE
demeurant à VARENNES SUR TECHE

- **Monsieur COSSE Hugues**
Adjoint au maire de CHARMEIL
demeurant à CHARMEIL
- **Monsieur DELAIRE Christian**
Adjoint au maire de BIOZAT
demeurant à BIOZAT
- **Monsieur GAUDRAT Didier**
1er adjoint de TRETEAU
demeurant à TRETEAU
- **Monsieur GUETAUD Daniel**
Maire de BIOZAT
demeurant à BIOZAT
- **Madame JANNIN Michèle née DRURIE**
Conseillère municipale de BIOZAT
demeurant à BIOZAT
- **Monsieur MOUSSET Bernard**
Adjoint au maire de BESSAY SUR ALLIER
demeurant à BESSAY SUR ALLIER
- **Monsieur SAMUEL René**
Conseiller municipal de ST MARTIN DES LAIS
demeurant à ST MARTIN DES LAIS
- **Monsieur SIMON Michel**
Maire de BESSAY SUR ALLIER
demeurant à BESSAY SUR ALLIER
- **Monsieur TRUGE André**
1er adjoint de LE BOUCHAUD
demeurant à LE BOUCHAUD

Médaille OR

- **Monsieur COURTADON Pierre**
Maire de VARENNES SUR ALLIER
demeurant à VARENNES SUR ALLIER
- **Monsieur DELORME Aimé**
Maire de BARRAIS-BUSSOLLES
demeurant à BARRAIS BUSsolLES
- **Monsieur JALLET Christian**
Conseiller municipal de VARENNES SUR TECHE
demeurant à VARENNES SUR TECHE

Article 2 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents et anciens agents dont les noms suivent, ayant rendu des services pour le compte des collectivités locales et de leurs établissements publics :

Médaille ARGENT

- **Monsieur ABRANTES José**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à MOULINS

- **Monsieur AGOSTINI Georges**
Agent de maîtrise , VILLE de MOULINS
demeurant à YZEURE

- **Monsieur BAPTISTE Christian**
Adjoint technique 1ère classe , MAIRIE de DEUX CHAISES
demeurant à DEUX CHAISES

- **Monsieur BARBIER Jackie**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à LUSIGNY

- **Monsieur BARRON Franck**
Technicien hospitalier , HOPITAL LOCAL de BOURBON L'ARCHAMBAULT
demeurant à GIPCY

- **Monsieur BAUDON Patrick**
Agent de maîtrise, MAIRIE de VARENNES SUR ALLIER
demeurant à VARENNES SUR ALLIER

- **Madame BEAUGHON Nadine née COLOMB**
Aide-soignante classe supérieure , EHPAD de CUSSET
demeurant à ABREST

- **Monsieur BEAUMONT Alain**
Rédacteur territorial , MAIRIE de ST BONNET TRONCAIS
demeurant à AINAY LE CHATEAU

- **Madame BELLEMAIN Florence née PRIME**
Adjoint administratif principal 2ème classe, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de YZEURE
demeurant à CUSSET

- **Monsieur BERNARD Gérard**
Adjoint technique principal 2ème classe , MAIRIE de DOMPIERRE SUR BESBRE
demeurant à DOMPIERRE SUR BESBRE

- **Monsieur BERNARD Patrice**
Infirmier , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Monsieur BERNARD Paul**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à TREVOL
- **Monsieur BERTHON Didier**
Adjoint technique principal 1ère classe , SIVOM DE LA REGION MINIERE de
DOYET
demeurant à BEZENET
- **Madame BERTRAND Nicole née BORDE**
Adjoint administratif hospitalier , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à MEILLERS
- **Madame BIGARD Christelle née THEOLAS**
Diététicienne , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE
- **Monsieur BILLOUX Alain**
Agent des services hospitaliers qualifié , EHPAD de CUSSET
demeurant à CRECHY
- **Monsieur BISSONNIER Christophe**
Agent de maîtrise principal , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à COSNE D'ALLIER
- **Madame BLANDIN-ORAMBOT Sylvie née ORAMBOT**
Manipulatrice électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à MONTBEUGNY
- **Madame BLONDEAU Noëlle**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à FRANCHESSE
- **Monsieur BONNET Thierry**
Adjoint technique 2ème classe , VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur BORYSLAWSKI Jean-Pierre**
Agent des services hospitaliers qualifié , EHPAD de CUSSET
demeurant à CUSSET
- **Madame BOUESNARD Isabelle**
Adjoint du patrimoine 1ère classe, MAIRIE de COMMENTRY
demeurant à MONTLUCON
- **Madame BOUTONNET Sylviane**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à TOULON SUR ALLIER

- **Monsieur BRENON Jean Bernard**
Maître ouvrier , EHPAD de GANNAT
demeurant à GANNAT

- **Monsieur BUVAT Jean-Marc**
Adjoint technique 1ère classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à ST AUBIN LE MONIAL

- **Madame CAJAL Marie-Claude née SCHALLER**
Infirmière D.E. classe supérieure , CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de
AINAY LE CHATEAU
demeurant à AINAY LE CHATEAU

- **Monsieur CANDILLE Pierre**
Maître ouvrier, EHPAD de CUSSET
demeurant à LE VERNET

- **Madame CARRE Yvette née TILLIER**
Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'enseignement, COLLEGE
ROGER SEMET de DIGOIN
demeurant à MOLINET

- **Monsieur CHAMPOMIER Gilles**
Infirmier , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS

- **Madame CHARMY Sylvia**
Agent des services hospitaliers qualifié, EHPAD de GANNAT
demeurant à GANNAT

- **Madame CHEMORIN Annick née CATHALA**
Adjoint administratif 1ère classe , MAIRIE de VARENNES SUR TECHE
demeurant à VARENNES SUR TECHE

- **Monsieur CHERION Didier**
Agent des services hospitaliers qualifié, HOPITAL LOCAL de BOURBON
L'ARCHAMBAULT
demeurant à BOURBON L'ARCHAMBAULT

- **Madame CHERRIER Chantal**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à TREVOL

- **Madame CHOLET Annie née MASSON (En retraite)**
Aide-soignante classe exceptionnelle , EHPAD de MONTOLDRE
demeurant à SAULCET

- **Monsieur CIVALLERO Axel**
Brigadier de police municipale , MAIRIE de ST GERMAIN DES FOSSES
demeurant à CUSSET

- **Madame COCHET Régine**
Adjoint technique 2ème classe , MAIRIE de DEUX CHAISES
demeurant à DEUX CHAISES

- **Madame COMPAGNON Catherine née DAGOIS**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à AVERMES

- **Madame COPET Dominique née PERROT**
Agent des services hospitaliers qualifié , EHPAD de CUSSET
demeurant à CUSSET

- **Madame COSTECALDE Corinne**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à AVERMES

- **Madame COULON Brigitte née GALLIX**
Assistant médico-administratif , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à MOULINS

- **Madame COULON Martine née AMELOT**
Agent des services hospitaliers qualifié , EHPAD de CUSSET
demeurant à CUSSET

- **Monsieur CROUZIER Pascal**
Adjoint technique 2ème classe , ALLIER HABITAT de MOULINS
demeurant à DOMPIERRE SUR BESBRE

- **Madame DA SILVA Sylvie née LACROIX**
Agent des services hospitaliers , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à NEUVY

- **Madame DARJO Murielle**
Animateur principal 1ère classe , VILLE de MOULINS
demeurant à NEUVY

- **Madame DAVID Cécile née MORANGES**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à VARENNES SUR ALLIER

- **Madame DE PINHO CHIBANTE Valérie**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL
REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à CREUZIER LE VIEUX

- **Monsieur DENIS Christophe**
Ouvrier professionnel , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Monsieur DESCHAMPS Patrick**
Adjoint technique territorial 2ème classe , MAIRIE de ST BONNET TRONCAIS
demeurant à ST BONNET TRONCAIS

- **Madame DESMEE Marie-Pierre**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Madame DOUNIAU-FRANCOIS Françoise née DOUNIAU**
Directrice établissement sanitaire social et médico-social, EHPAD de
MONTOLDRE
demeurant à ST HILAIRE

- **Madame DUC Dominique née CLAUDE**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS

- **Monsieur DUMERY Eric**
Adjoint technique principal 2ème classe , VILLE de MONTLUCON
demeurant à DOMERAT

- **Madame DURANTON Isabelle**
Infirmière D.E. classe supérieure , CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de
AINAY LE CHATEAU
demeurant à CERILLY

- **Madame FERRAN Sylvie née VIGINIOL**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à BRESSOLLES

- **Madame FIETTE Carole**
Adjoint des cadres hospitaliers C.S., MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE de
YZEURE
demeurant à SALIGNY SUR ROUDON

- **Monsieur FLOURY Patrick**
Aide-soignant , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à ST MENOUX

- **Monsieur FONDARD Denis**
Adjoint technique 1ère classe , MAIRIE de DEUX CHAISES
demeurant à DEUX CHAISES

- **Monsieur FONTAINE Christian**
Agent de maîtrise , MAIRIE de LAPALISSE
demeurant à LAPALISSE

- **Madame FOUQUET-MARGELIDON Anne-Marie née FOUQUET**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à NEUILLY LE REAL

- **Madame GENEST Chrystèle**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à AUROUER

- **Madame GERBIER Eliane**
Agent des services hospitaliers , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Madame GLAUMAUD Bernadette (En retraite)**
Adjoint technique 2ème classe , MAIRIE de DOMERAT
demeurant à DOMERAT

- **Madame GONTHIER Nadine née DEVAUX**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Madame GOT Chantal**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS

- **Madame GOURIN Christine**
Adjoint administratif , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Madame GRENIER Lydie**
Agent des services hospitaliers qualifié , EHPAD de CUSSET
demeurant à GANNAT

- **Madame GUERENNE Geneviève**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de AVERMES
demeurant à AVERMES

- **Monsieur GUILLOT Joël**
Adjoint technique 2ème classe , SICTOM DE LA REGION
MONTLUCONNAISE de DOMERAT
demeurant à DOMERAT

- **Madame HOSTE Céline**
Attaché, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de
YZEURE
demeurant à NEUVY

- **Monsieur HOURIEZ Alain**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de DECIZE
demeurant à NEUVY

- **Madame JAUNIER Chantal née TOUZAIN**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à BESSAY SUR ALLIER

- **Monsieur JOBERT Olivier**
Technicien principal 2ème classe, VILLE de MOULINS
demeurant à MOULINS
- **Madame JOLIVET Françoise (En retraite)**
Sage-femme , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à HERISSON
- **Madame JUGE Maryline**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MARIGNY
- **Monsieur LAAZAOUZI Ahmed**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à AVERMES
- **Monsieur LACHAUD Thierry**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à COMMENTRY
- **Monsieur LACORNE Jean-Pierre**
Maître ouvrier , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à NEUVY
- **Madame LAFONTAINE Evelyne née CLAVEAU**
Adjoint technique 2ème classe , SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE de
GANNAT
demeurant à GANNAT
- **Madame LANCERY Marie-José née DESPORTE (En retraite)**
Adjoint technique 2ème classe , MAIRIE de AVERMES
demeurant à ST ENNEMOND
- **Madame LANDA Catherine née DAUGET**
ATSEM 1ère classe , VILLE de MOULINS
demeurant à YZEURE
- **Monsieur LANZENBERG Patrick**
Adjoint technique principal 1ère classe , MAIRIE de ISSY LES MOULINEAUX
demeurant à GANNAY SUR LOIRE
- **Monsieur LAPLACE Christian**
Adjoint technique principal 2ème classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à NIZEROLLES
- **Madame LAPLACE Corinne**
Aide-soignante classe normale , EHPAD de CUSSET
demeurant à LE VERNET

- **Madame LAPORTE Véronique**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS

- **Madame LAZZERINI Annie née LAPLACE**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL
REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à CUSSET

- **Madame LE GOUX Anne-Marie née MERITET**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à DOMERAT

- **Madame LEITE SALGADO Maria Isabel née DOS SANTOS FERREIRA**
Adjoint technique 2ème classe , VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur LEROUX Bruno**
Adjoint technique territorial 2ème classe , MOULINS HABITAT de MOULINS
demeurant à MOULINS

- **Monsieur LINARD Jean-Pierre**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des Ets d'enseignement ,
CONSEIL REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à MOULINS

- **Monsieur LISTRAT Jean-Yves**
Chef de service de police municipale, MAIRIE de VARENNES SUR ALLIER
demeurant à VARENNES SUR ALLIER

- **Madame MAMBAILLY Céline**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL
REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à BEAULON

- **Monsieur MARIUS Thierry**
Infirmier D.E. classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de
AINAY LE CHATEAU
demeurant à CERILLY

- **Monsieur MARTIN Martial**
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de LAPALISSE
demeurant à LAPALISSE

- **Madame MARTINET Isabelle née LACAUX**
Adjoint technique principal 1ère classe , MAIRIE de AVERMES
demeurant à AVERMES

- **Madame MATHIAULT Elisabeth née PERRIOT**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE
de AINAY LE CHATEAU
demeurant à VALLON EN SULLY

- **Madame MAZERAT Corinne**
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à ST BONNET TRONCAIS

- **Monsieur MEAL Didier**
Adjoint technique principal 2ème classe , COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE de SAINT-DENIS CEDEX
demeurant à MEAULNE

- **Madame MELOUX Véronique née LABAT**
Agent des services hospitaliers qualifié, EHPAD de GANNAT
demeurant à COUTANSOUZE

- **Madame MERCIER Odile**
Adjoint technique principal 2ème classe , MAIRIE de AVERMES
demeurant à AVERMES

- **Madame MERITET Josette née CONCHON**
Adjoint technique principal 2ème classe , VILLE de MONTLUCON
demeurant à DOMERAT

- **Madame METENIER Marie-Laure née GADAT**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à TREVOL

- **Madame MIALOT Christelle**
Agent des services hospitaliers , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à BRESSOLLES

- **Madame MONS Valérie née MOUSSIÉ**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL
REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à CUSSET

- **Madame MORAND Valérie**
Adjoint administratif hospitalier principal 2ème classe , MAISON DE
RETRAITE de SAINT-PIERRE LE MOUTIER
demeurant à VILLENEUVE SUR ALLIER

- **Madame NAFFETAS Suzanne née BONIN**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL
REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à JALIGNY SUR BESBRE

- **Monsieur NICOLAS Franck**
Agent de maîtrise , COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de
MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON

- **Madame OLLIVIER Amandine**
Infirmière D.E. classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de
AINAY LE CHATEAU
demeurant à AINAY LE CHATEAU

- **Monsieur PEJOUX Jérôme**
Adjoint technique 1ère classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à VARENNES SUR ALLIER

- **Madame PERRIN Véronique née SERISIER**
Aide-soignante classe supérieure , EHPAD de GANNAT
demeurant à GANNAT

- **Madame PETIOT Muriel née BEAUFILS**
Adjoint administratif hospitalier , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à TREVOL

- **Madame PHILIPPE Nathalie**
Adjoint administratif 1ère classe , MAIRIE de BELLERIVE SUR ALLIER
demeurant à BRUGHEAS

- **Madame PHILIPPON Sylvie née HUSELSTEIN**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL
REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à NERIS LES BAINS

- **Monsieur PICHERIT Jean-Michel**
Adjoint technique territorial 2ème classe , MAIRIE de CRECHY
demeurant à CRECHY

- **Monsieur POIRIER Laurent**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à MONTLUCON

- **Madame POPINEAU Agnès née BOUGNEUX**
ATSEM 1ère classe , MAIRIE de AVERMES
demeurant à SOUVIGNY

- **Monsieur POTIGNAT Alain**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à LAPALISSE

- **Madame RENAUD Joëlle née LENOT**
Adjoint technique 2ème classe , MAIRIE de AVERMES
demeurant à AVERMES

- **Madame RHETAT Nathalie née PETITJEAN**
Technicien principal 1ère classe , MAIRIE de COMMENTRY
demeurant à COMMENTRY

- **Madame RICHARD Marie-Josèphe née QUERET (En retraite)**
Secrétaire de mairie , MAIRIE de BARRAIS-BUSSOLLES
demeurant à BARRAIS BUSSOLLES

- **Monsieur ROBIN Claude**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des Ets d'enseignement,
CONSEIL REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à MOULINS

- **Madame ROBINET Marie-Laure**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS

- **Madame RONDEPIERRE Pascale née OVISTE**
Accueillante familiale , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à LE BOUCHAUD

- **Madame ROY Sophie née LAURENT**
Infirmière cadre de santé , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à BAGNEUX

- **Madame SACCARD Valérie née SALAVIN**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL de NEVERS
demeurant à COULANDON

- **Monsieur SANCHEZ Anastasio**
Ouvrier professionnel , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS

- **Monsieur SAUSA Jean-Michel**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à MARIGNY

- **Monsieur SCHMITT Dominique**
Adjoint technique principal 2ème classe, SICTOM DE LA REGION
MONTLUCONNAISE de DOMERAT
demeurant à PREMILHAT

- **Monsieur SECHAUD Thierry**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL
REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à VICHY

- **Monsieur SIGNORET Didier**
Ouvrier professionnel qualifié, HOPITAL LOCAL de BOURBON
L'ARCHAMBAULT
demeurant à FRANCHESSE
- **Monsieur SOUDRY Frédéric**
Adjoint technique 1ère classe, VILLE de MONTLUCON
demeurant à LAVAULT STE ANNE
- **Madame SOUB Christiane née FLEURY**
Psychologue classe normale , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à YZEURE
- **Madame TABUTIN Françoise née JEAN**
Agent spécialisé 1ère classe des écoles maternelles, MAIRIE de SAINT-
HILAIRE
demeurant à ST HILAIRE
- **Monsieur TADRIST Kamel**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à MOULINS
- **Madame TAUVERON Arlette née CHOMONT**
Adjoint technique territorial 2ème classe , MAIRIE de MONTMARAULT
demeurant à MONTMARAULT
- **Monsieur TECHE Bernard**
Adjoint technique 2ème classe , SIVOM VAL D'ALLIER de BILLY
demeurant à MAGNET
- **Madame THEVENET Patricia née DUDKA**
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe, MAIRIE de COMMENTRY
demeurant à COMMENTRY
- **Madame THIEULIN Fabienne**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS
- **Madame THOMASSON Laurence née GUERET**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE
- **Madame TROMPAT Ghislaine**
Adjoint administratif principal 2ème classe , SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS de YZEURE
demeurant à THIEL SUR ACOLIN

- **Madame TROMPAT Marie-Laure**
Adjoint administratif principal 1ère classe , SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS de YZEURE
demeurant à LUSIGNY
- **Madame VARENNE Fabienne née WACH**
Aide médico-psychologique , EHPAD de CUSSET
demeurant à LA CHAPELLE
- **Madame VILLATTE Sophie née RACLET**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL
REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à HURIEL
- **Madame VIROT Marie, Claire née JARDILLIER (En retraite)**
Secrétaire de mairie , MAIRIE de SERVILLY
demeurant à SERVILLY

Médaille VERMEIL

- **Madame ALLEYRAT Marie-France née HARDY**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL
REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à PREMILHAT
- **Madame ANGIOLINI Louissette née DUPLENNE**
Aide-soignante classe exceptionnelle , EHPAD de CUSSET
demeurant à CUSSET
- **Madame AUMAÎTRE Evelyne**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à AVERMES
- **Madame AURAT Monique née CHEVRAIN**
Adjoint administratif hospitalier principal 2ème classe , CENTRE
HOSPITALIER SPECIALISE de AINAY LE CHATEAU
demeurant à AINAY LE CHATEAU
- **Madame AZEMA Régine-Françoise née VIGNOLLE**
Assistant maternelle , VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON
- **Madame BARBARIN Sylvie née LAPLACE**
Aide-soignante classe exceptionnelle, EHPAD de CUSSET
demeurant à ST REMY EN ROLLAT
- **Madame BAREL Véronique née GOULEFERT**
Secrétaire de mairie , MAIRIE de BIOZAT
demeurant à VENDAT

- **Monsieur BELHACHE Gilles**
Brigadier chef principal , VILLE de MOULINS
demeurant à AVERMES

- **Madame BERNARDIN Dominique née CAILLARD**
Secrétaire de mairie , MAIRIE de CHEZY
demeurant à CHEZY

- **Monsieur BERRETTINI-FESTA Daniel**
Adjoint technique principal 1ère classe , MAIRIE de COMMENTRY
demeurant à DURDAT LAREQUILLE

- **Madame BLANCHET Dominique née BAUD**
Aide-soignante classe exceptionnelle , EHPAD de CUSSET
demeurant à CUSSET

- **Monsieur BOISSONNET Bernard**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, MAIRIE de CREUZIER LE
VIEUX
demeurant à CREUZIER LE VIEUX

- **Madame BONNET Chantal**
Adjoint administratif principal 1ère classe , CENTRE HOSPITALIER
SPECIALISE de AINAY LE CHATEAU
demeurant à CERILLY

- **Madame BONNIN Sylvie**
Attaché principal , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à BRESNAY

- **Madame BOUCHARD Claudine née BOUCHARD**
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe , O.P.A.C. de
COMMENTRY
demeurant à COMMENTRY

- **Monsieur BOUCHARD Patrick**
Animateur principal 1ère classe , MAIRIE de DESERTINES
demeurant à DESERTINES

- **Madame BOUDONNAT Marie-Hélène née LALOI**
Rédacteur principal 2ème classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à LUSIGNY

- **Madame BOUILHAUD-DUVERNAY Annie**
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE de COMMENTRY
demeurant à COMMENTRY

- **Monsieur BOUSEROUALA Mustapha**
Technicien territorial , VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur BOUTONNAT Alain**
Adjoint technique 2ème classe , MAIRIE de VARENNES SUR TECHE
demeurant à VARENNES SUR TECHE

- **Madame BRAYARD Régine née PURSEIGLE**
Ingénieur principal , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à LOUCHY MONTFAND

- **Madame BRENON Christine née MARCELIN**
Adjoint administratif principal 2ème classe , MAIRIE de GANNAT
demeurant à GANNAT

- **Monsieur BROSSE Didier**
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à LUSIGNY

- **Monsieur CHANELET Denis**
Agent de maîtrise principal , EHPAD de CUSSET
demeurant à BELLENAVES

- **Madame CHARTIER Chantale née ASTIER**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à COULANDON

- **Monsieur CHAUMEILLE Michel**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, MAIRIE de COSNE
D'ALLIER
demeurant à COSNE D'ALLIER

- **Madame COLOCCI Françoise née LIMOGES**
Ingénieur en chef classe normale , CONSEIL GENERAL de NEVERS
demeurant à YZEURE

- **Madame CONVARD Françoise née BONNOT**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à AVERMES

- **Madame COULOMBAN Hélène née NUGUES**
Assistant médico-administratif , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à LE MONTET

- **Monsieur COURPIERE Philippe**
Adjoint technique principal 1ère classe , SICTOM NORD-ALLIER de CHEZY
demeurant à MOULINS

- **Monsieur DAFFIX Jean**
Adjoint technique territorial 2ème classe , MAIRIE de MONTMARAULT
demeurant à MONTMARAULT

- **Madame DALGE Catherine née GRAFFOILLERE**
Technicien principal 1ère classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à VARENNES SUR ALLIER

- **Monsieur DAURAT Jean-Luc**
Maître ouvrier , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS

- **Madame DECOBERT Olivia née DELARRAS**
Assistant socio-éducatif , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Madame DESFORGES Sylvie**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Monsieur DRIFFAUD Olivier**
Technicien , MAIRIE de BELLERIVE SUR ALLIER
demeurant à ABREST

- **Madame DUMOUT Evelyne née GUIBOUX**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Madame DUPRILOT Joëlle**
Rédacteur , MAIRIE de COMMENTRY
demeurant à COMMENTRY

- **Madame DURANTET Yvonne née MANUEL**
Aide-soignante classe exceptionnelle , EHPAD de CUSSET
demeurant à LE MAYET DE MONTAGNE

- **Madame ESBELIN Ginette née VIAL**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à MONTLUCON

- **Madame FONTAINE Eliane née RIVERAIN**
Adjoint administratif principal 1ère classe, VILLE de MOULINS
demeurant à YZEURE

- **Madame FRUGIER Françoise née SAURET**
Diététicienne , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS

- **Madame GADET Evelyne**
Aide-soignante classe exceptionnelle , EHPAD de CUSSET
demeurant à CUSSET

- **Madame GADET Marie-Thérèse née SAINT-ANDRE**
Aide-soignante classe normale , EHPAD de CUSSET
demeurant à LE VERNET

- **Monsieur GAULT Alain**
Adjoint technique principal 1ère classe , VILLE de MOULINS
demeurant à AVERMES
- **Madame GAYET Salima née MOUGAMMADOU**
Rédacteur principal 2ème classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à NOYANT D'ALLIER
- **Madame GIOLAT Danièle née TANZILLI**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, VILLE de VICHY
demeurant à VICHY
- **Monsieur GIRON Didier**
Agent de maîtrise principal , SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE de GANNAT
demeurant à GANNAT
- **Madame GONCALVES Ghislaine née PENOT**
Assistant médico-administratif , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à MOULINS
- **Monsieur GOULANGE Pascal**
Adjoint technique principal 1ère classe , MAIRIE de CUSSET
demeurant à CUSSET
- **Madame GOURGOILLON Catherine**
Rédacteur principal 1ère classe , VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON
- **Madame GRANGIER Evelyne née BRIANT**
Adjoint administratif 1ère classe , VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON
- **Madame GREFFIER Claude née BOSMONS**
Rédacteur principal 2ème classe , MAIRIE de ST GERMAIN DES FOSSES
demeurant à ST GERMAIN DES FOSSES
- **Madame GUERIAUD Aimée née BOURG**
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à SEUILLET
- **Madame GUERREAU Françoise née PRESSOIR**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à TRONGET
- **Monsieur GUERREAU Philippe**
Masseur kinésithérapeute classe supérieure , HOPITAL LOCAL de BOURBON
L'ARCHAMBAULT
demeurant à TRONGET

- **Madame GUILLAUME Brigitte**
Adjoint administratif principal 1ère classe , MAIRIE de BELLERIVE SUR ALLIER
demeurant à BELLERIVE SUR ALLIER
- **Madame GUILLAUMIN Nadine née AUPETIT**
Aide-soignante classe supérieure , HOPITAL LOCAL de BOURBON L'ARCHAMBAULT
demeurant à AUTRY ISSARDS
- **Madame HENRIQUES Sylvie**
Adjoint administratif principal 1ère classe , VILLE de MOULINS
demeurant à AVERMES
- **Monsieur HERBEPIN Gil**
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe , COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de MOULINS
demeurant à CONTIGNY
- **Madame HERODET Anne née PERFETTI**
Masseur kinésithérapeute cadre de santé , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à ST REMY EN ROLLAT
- **Madame JABAUDON GANDET Claire**
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe , MAIRIE de COMMENTRY
demeurant à COMMENTRY
- **Madame KUSIO Dominique née CASANOVA**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE
- **Madame LACORNE Cécile née VIROT**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à NEUVY
- **Madame LAFAY Brigitte née DAPHY**
Infirmière cadre de santé , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à AVERMES
- **Monsieur LAVERDINE Robert**
Garde champêtre principal - adjoint technique 2ème classe , MAIRIE de HERRISSON
demeurant à HERRISSON
- **Monsieur LEGRESY Patrick**
Adjoint technique principal 1ère classe , VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur LERAY Bruno**
Rédacteur principal 2ème classe , Communauté de communes en pays St
Pourçinois de SAINT POURCAIN SUR SIOULE
demeurant à ST POURCAIN SUR SIOULE

- **Madame LEROY Véronique**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Monsieur LORENC Christophe**
Technicien hospitalier , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à BRANSAT

- **Madame LUBOST Brigitte née DAVEAU**
Rédacteur principal 2ème classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à MOULINS

- **Madame MARTIN Anne-Marie née JOYON**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à BRESSOLLES

- **Monsieur MELOUX Philippe**
Maître ouvrier , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS

- **Madame METEIGNER Dany née DAVID**
Aide médico-psychologique classe exceptionnelle , EHPAD de CUSSET
demeurant à CUSSET

- **Monsieur METENIER Pascal**
Adjoint technique principal 1ère classe , MAIRIE de CUSSET
demeurant à CUSSET

- **Madame MEUNIER Christine née PERARD**
Infirmière cadre de santé , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Monsieur MICHALET Didier**
Agent de maîtrise , MAIRIE de BELLERIVE SUR ALLIER
demeurant à CUSSET

- **Monsieur MINARD Pierre**
Maître ouvrier , EHPAD de MONTOLDRE
demeurant à MONTOLDRE

- **Monsieur MIVIERE Christophe**
Technicien supérieur hospitalier , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à MERCY

- **Monsieur MONS Francis**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à CUSSET
- **Monsieur NOURI Pierre**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des Ets d'enseignement,
CONSEIL REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à NEUVY
- **Monsieur PASELLA Sylvain**
Analyste , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à BRESNAY
- **Madame PEQUEREAUX Cathia née DEVAUX**
Adjoint technique 1ère classe , MAIRIE de BELLERIVE SUR ALLIER
demeurant à BELLERIVE SUR ALLIER
- **Monsieur PEREZ MARTINEZ Miguel**
Psychologue , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS
- **Madame PERON Françoise**
Adjoint administratif principal 1ère classe , MAIRIE de COMMENTRY
demeurant à DURDAT LAREQUILLE
- **Madame PEROT Corinne née VEZIAND**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE
- **Madame PERROT Chantal née TOMS**
Assistant médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-
YZEURE
demeurant à YZEURE
- **Madame PETER Annie**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS
- **Madame PETIT Jocelyne née MORTEILLER**
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE
- **Madame PICHELIN Viviane née VALET**
Adjoint technique 1ère classe , MAIRIE de COMMENTRY
demeurant à COMMENTRY
- **Monsieur PIERSON Thierry**
Technicien principal 1ère classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à ST GENEST

- **Madame POULET Annie née LUSTIERE**
Infirmière classe supérieure , EHPAD de CUSSET
demeurant à ESPINASSE VOZELLE

- **Madame PRIEUR Martine**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à GIPCY

- **Madame QUINOL Marie-Hélène née TOCAN**
Infirmière classe supérieure , EHPAD de MONTOLDRE
demeurant à ST GERAND DE VAUX

- **Monsieur RABOUTOT Michel**
Adjoint technique territorial - Garde champêtre principal, MAIRIE de SAINT
LEOPARDIN D'AUGY
demeurant à ST LEOPARDIN D'AUGY

- **Monsieur RABRET Dominique**
Adjoint administratif principal 2ème classe, VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON

- **Madame RAMILLON Catherine née CARDIN**
Technicienne de laboratoire , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Madame RENOUX Patricia née GIROUX**
Aide-soignante classe exceptionnelle , EHPAD de CUSSET
demeurant à LE VERNET

- **Madame RIBIER Françoise**
Praticien hospitalier , EHPAD de MONTOLDRE
demeurant à ST POURCAIN SUR SIOULE

- **Madame ROBERT Patricia**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de ST MARTIN DES LAIS
demeurant à ST MARTIN DES LAIS

- **Monsieur ROSSIGNOL Gérard**
Agent de maîtrise , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à CHANTELLE

- **Madame RUBANTEL Martine née DESCHLER**
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à TOULON SUR ALLIER

- **Monsieur SERRA CERVERA Vincent**
Aide-soignant , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à CHEMILLY

- **Madame SIMONIN Bernadette**
Technicienne de laboratoire , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS

- **Madame SNOCHOWSKI Mireille**
Aide-soignante classe exceptionnelle , EHPAD de CUSSET
demeurant à CUSSET

- **Madame TALABARD Brigitte née PARENT**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de CUSSET
demeurant à CUSSET

- **Monsieur TEIXEIRA Séraphin**
Ingénieur principal , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à CUSSET

- **Madame THEURIOT Françoise née RAYMOND**
Attachée, MAIRIE de TOULON SUR ALLIER
demeurant à MOULINS

- **Monsieur THEVENIN Didier**
Directeur territorial , C.N.F.P.T. ALLIER de MOULINS
demeurant à AVERMES

- **Madame TISSERAND Dominique née RAMILLIEN**
Agent des services hospitaliers qualifié , EHPAD de CUSSET
demeurant à MOLLES

- **Madame TISSIER Martine née DUFRESSE**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à BESSON

- **Madame TOUREAU Sylvie née LEVIEUX**
Adjoint administratif principal 2ème classe , CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à SOUVIGNY

- **Monsieur VANDAELE Daniel**
Maître ouvrier , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à TREVOL

- **Monsieur VERHAEGE Marc**
Directeur général adjoint , O.P.A.C. de COMMENTRY
demeurant à DURDAT LAREQUILLE

- **Monsieur VIGUIER Jean-François**
Adjoint technique principal 1ère classe, SICTOM NORD-ALLIER de CHEZY
demeurant à SOUVIGNY

- **Madame WILLAUME Jocelyne**
Adjoint administratif principal 2ème classe , MAIRIE de GANNAT
demeurant à GANNAT

Médaille OR

- **Monsieur ANSELIN Serge**
Technicien principal 2ème classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à DOMPIERRE SUR BESBRE
- **Madame AUBUGEAU Patricia née PAYANT**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à COGNAT LYONNE
- **Madame BARDET Eliane née PAIN**
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe , MAIRIE de LAPALISSE
demeurant à LAPALISSE
- **Madame BELLAVOINE Viviane**
Rédacteur principal 2ème classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à MOULINS
- **Madame BENCHIHA Lucette née MEYRONNEINC**
Adjoint administratif principal 1ère classe , MAIRIE de VARENNES SUR
ALLIER
demeurant à VARENNES SUR ALLIER
- **Madame BIGAY Michèle née MILLIEN**
Assistant socio-éducatif principal , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à YZEURE
- **Monsieur BRANDE Alain**
Maître ouvrier , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à AVERMES
- **Madame CARLIER Nicole**
Adjoint technique principal 1ère classe , SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS de YZEURE
demeurant à MOULINS
- **Madame CAUL-FUTY Christine**
Directeur territorial , VILLE de VICHY
demeurant à CUSSET
- **Monsieur CHARRIER Pascal**
Adjoint technique principal 2ème classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à COMMENTRY
- **Monsieur CHAUDAGNE Jacques**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à BELLERIVE SUR ALLIER
- **Monsieur CHERVIER Alain**
Ingénieur territorial principal , SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE de
DOMPIERRE SUR BESBRE
demeurant à BRESNAY

- **Monsieur CHEVALIER Jean-Paul**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe des Ets d'enseignement ,
CONSEIL REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à MONTLUCON

- **Madame COTTINEL Joëlle née MAUGER**
Aide-soignante classe exceptionnelle , EHPAD de MONTOLDRE
demeurant à MONTOLDRE

- **Madame DASRE Evelyne**
Secrétaire de mairie , MAIRIE de PARAY LE FRESIL
demeurant à ST MARTIN DES LAIS

- **Monsieur DEGALS Bernard**
Adjoint technique principal 2ème classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à VALLON EN SULLY

- **Madame DELORT Martine née PAUL**
Adjoint des cadres hospitaliers classe exceptionnelle - M.P.J.M., CENTRE
HOSPITALIER SPECIALISE de AINAY LE CHATEAU
demeurant à AINAY LE CHATEAU

- **Madame EMERY Christine**
Rédacteur principal 2ème classe , Communauté de communes en pays St
Pourçinois de SAINT POURCAIN SUR SIOULE
demeurant à ST POURCAIN SUR SIOULE

- **Madame FAYARD Marie-Christine**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL
REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à DESERTINES

- **Monsieur FUSIL Gérard**
Adjoint technique principal 1ère classe , SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE
de DOMPIERRE SUR BESBRE
demeurant à ST POURCAIN SUR BESBRE

- **Monsieur GACON André**
Technicien principal 1ère classe , MAIRIE de CUSSET
demeurant à CUSSET

- **Madame GAVERIAUX-DENIS Dominique née GAVERIAUX**
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à MOULINS

- **Madame GAZIOT Brigitte**
Adjoint administratif principal 1ère classe , MAIRIE de COMMENTRY
demeurant à COMMENTRY

- **Monsieur GENEVRIER Christian**
Adjoint technique principal 2ème classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à BESSAY SUR ALLIER

- **Madame GILLOPPE Nicole née PASSAT**
Adjoint administratif principal 1ère classe , VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur GUIGON-MINARD François**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à JALIGNY SUR BESBRE

- **Monsieur GUSTIN Philippe**
Régisseur du marché, VILLE de VICHY
demeurant à VICHY

- **Monsieur HUGON Hervé**
Adjoint technique principal 2ème classe , VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur JACQUET Patrick**
Technicien principal 1ère classe , COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de
MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON

- **Madame LACROIX Christine née ESTEBANEZ**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à TRONGET

- **Monsieur LAMBERT Fernand**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe , SIVOM SOLOGNE
BOURBONNAISE de DOMPIERRE SUR BESBRE
demeurant à DOMPIERRE SUR BESBRE

- **Monsieur LEFORT Alain**
Adjoint technique principal 1ère classe , VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON

- **Madame MAESTRALI Christiane**
Rédacteur principal 2ème classe , VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON

- **Madame MARCONNET Evelyne née BORDES**
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à NEUVY

- **Madame MARTEL Dominique née POIRIER**
Adjoint des cadres hospitaliers classe exceptionnelle , EHPAD de MONTOLDRE
demeurant à LANGY

- **Madame MARTEL Nicole**
Adjoint administratif principal 1ère classe , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à AVERMES

- **Madame MARTIN Dominique née CORTEY**
Attachée territoriale , S.I.V.O.S région de Billom de BILLOM
demeurant à LE VERNET

- **Madame METHENIER Marie-France née GUEULLET**
Adjoint technique 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL GENERAL de
MOULINS
demeurant à AGONGES

- **Monsieur PERTUCAS Serge**
Agent de maîtrise , MAIRIE de VARENNES SUR ALLIER
demeurant à VARENNES SUR ALLIER

- **Monsieur PETIT Jean-Paul**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Ets d'enseignement , CONSEIL
REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à ESTIVAREILLES

- **Monsieur PHILIPPON Gilles**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe des Ets d'enseignement,
CONSEIL REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à NERIS LES BAINS

- **Madame PLESSAT Bernadette née GONINET**
Agent des services hospitaliers qualifié , EHPAD de CUSSET
demeurant à SANSSAT

- **Madame PLUET MAIZ Brigitte née GAUTHIER**
Agent des services hospitaliers qualifié, EHPAD de GANNAT
demeurant à GANNAT

- **Madame POTHIER Sylvie**
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à MOULINS

- **Monsieur RENAUD Lionel**
Technicien principal 1ère classe, VILLE de MOULINS
demeurant à AVERMES

- **Monsieur RIZAT Roger**
Adjoint technique principal 1ère classe, VILLE de MONTLUCON
demeurant à VALLON EN SULLY

- **Monsieur SOUTHON Jean**
Ingénieur en chef classe exceptionnelle , CONSEIL GENERAL de MOULINS
demeurant à AVERMES

- **Monsieur SZCZERBAL Jean-Jacques**
Infirmier , CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE

- **Madame VAUZELLE Marie-José née LANGLAIS**
Technicien , CONSEIL REGIONAL de CHAMALIERES
demeurant à GIVARLAIS
- **Madame VENUAT Joëlle née LEVEAU**
Infirmière classe supérieure , CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND de
DUN SUR AURON
demeurant à AINAY LE CHATEAU
- **Monsieur VILIN Jean-Luc**
Adjoint administratif principal 1ère classe , VILLE de MONTLUCON
demeurant à MONTLUCON
- **Madame VINCENT Jeannine née BOUGEROL**
Sage femme cadre supérieur, CENTRE HOSPITALIER de MOULINS-YZEURE
demeurant à YZEURE

Article 3 : Monsieur le secrétaire général et Madame la sous-préfète, directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Le Préfet,
signé
Benoît BROCARD

Extrait de l'arrêté n° 04/2014 du 02/01/2014 accordant la médaille d'honneur agricole au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2014

Article 1 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

*** Pour le CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE :**

- Madame NICOLAS Michèle, Employée de banque, demeurant à MOULINS
- Madame AGUINET Huguette, née TARDE, Conseillère commerciale, demeurant à NEUILLY-LE-RÉAL
- Madame BOU Marie-Bernadette, née PELLETIER, Employée de banque, demeurant à YZEURE
- Madame CHERPRENET Michèle, née CARRIER, Employée de banque, demeurant à MONTLUÇON

Article 2 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

*** Pour le CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE :**

- Madame BECOULET Michèle, née CLUZET, Employée de banque, demeurant à MOULINS
- Madame MAILLARD Roselyne, née DUVERNOIS, Employée de banque, demeurant à YZEURE
- Madame MUSSIER Françoise, Employée de banque, demeurant à YZEURE
- Monsieur RICHARD Pascal, Employé de banque, demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER

Article 3 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :*** Pour la FEDER :**

- Monsieur ASSELINEAU Thierry, Responsable Logistique et Commercial, demeurant à CHAPPES

*** Pour les Pépinières DELBARD :**

- Madame GIRAUD Michèle, née TAILHARDAT, Comptable, demeurant à MARCILLAT-EN-COMBRAILLE

Article 4 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :*** Pour le CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE :**

- Madame HARLAY Sophie, née BASSINI, Employée de banque, demeurant à VENDAT

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Sous-préfète, Directrice de Cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Le Préfet,
Benoît BROCARD

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES ETRANGERS**Bureau des élections et de la réglementation générale**

Extrait de l'Arrêté n° 10/2014 fixant le calendrier des appels à la générosité publique au titre de l'année 2014.

Article 1er : Le calendrier des appels à la générosité publique à l'échelon national pour l'année 2014 est fixé ainsi qu'il suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 20 janvier au dimanche 23 février Avec quête le 16 février	Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au Plein Air	La jeunesse au plein air
Vendredi 24 janvier au dimanche 26 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale des lépreux (26 janvier)	Fondation Raoul Follereau Association Saint-Lazare
Vendredi 24 janvier au dimanche 26 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale des lépreux (26 janvier)	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Lundi 10 mars au dimanche 16 mars Avec quête les 15 et 16 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques	Collectif Action Handicap

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 10 mars au dimanche 16 mars Avec quête les 15 et 16 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Lundi 17 mars au dimanche 23 mars Avec quête les 22 et 23 mars	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue nationale contre le cancer
Samedi 29 et dimanche 30 mars Avec quêtes tous les jours	Journées nationales contre la leucémie	Association Laurette FUGAIN
Samedi 29 et dimanche 30 mars Avec quêtes tous les jours	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour Sang la Vie
Lundi 24 mars au lundi 14 avril Avec quête tous les jours	Sidaction multimédias Animations régionales	SIDACTION
Samedi 5 et dimanche 6 avril Avec quête tous les jours	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD-Terre Solidaire
Vendredi 2 mai au dimanche 11 mai Avec quête tous les jours	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France	Œuvre Nationale du Bleuet de France
Lundi 12 mai au dimanche 18 mai Avec quête tous les jours	Journées nationales du Refuge (journées mondiales contre l'homophobie)	Le Refuge
Lundi 12 mai au dimanche 25 mai Avec quête le 18 mai	Campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir ! »	Ligue de l'enseignement
Lundi 19 mai au dimanche 25 mai Avec quête les 24 et 25 mai	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)
Samedi 24 mai au dimanche 1er juin Avec quête tous les jours	Campagne nationale de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
Samedi 7 juin au dimanche 8 juin Avec quête tous les jours	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Samedi 12 au lundi 14 juillet Avec quête tous les jours	Fondation Maréchal de Lattre	Fondation Maréchal de Lattre
Mercredi 17 septembre au mercredi 24 septembre Avec quête tous les jours	Sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer (21 septembre journée mondiale Alzheimer)	France Alzheimer
	Journées Nationales des	Confédération française pour la

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Samedi 27 septembre au dimanche 5 octobre. Avec quête les 4 et 5 octobre 2014	Associations de personnes Aveugles et Malvoyantes	promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Lundi 29 septembre au Dimanche 5 octobre Avec quête tous les jours	Journées de la Fondation pour la Recherche Médicale	Fondation pour la recherche Médicale
Lundi 6 octobre au dimanche 12 octobre Avec quête tous les jours	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. « opérations brioches »	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis
Lundi 27 octobre au dimanche 2 novembre Avec quête les 1^{er} et 2 novembre	Semaine nationale du cœur	Fédération française de cardiologie
Jeudi 30 octobre au dimanche 2 novembre Avec quête tous les jours	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir Français
Dimanche 2 novembre au mardi 11 novembre Avec quête du 3 au 11 novembre inclus	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France	Œuvre Nationale du Bleuet de France
Samedi 15 et dimanche 16 novembre Avec quête tous les jours	Journées nationales du Secours Catholique	Le Secours Catholique
Samedi 15 novembre au vendredi 21 novembre Avec quête tous les jours	Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre)	LE RIRE MEDECIN « de vrais clowns à l'hôpital »
Lundi 17 novembre au dimanche 30 novembre Avec quête les 23 et 30 novembre	Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre)	Le souffle c'est la vie Comité national contre les maladies respiratoires
Lundi 24 novembre au lundi 8 décembre Avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre) Animations régionales	SIDACTION
Lundi 1 ^{er} décembre Avec quête	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre)	AIDES
Vendredi 5 décembre au dimanche 14 décembre Avec quête tous les jours	Téléthon	AFM-TELETHON Association française contre les myopathies
Samedi 6 décembre au mercredi 24 décembre Avec quête tous les jours	Collecte nationale des Marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut
Samedi 13 et dimanche 14 décembre	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD –Terre Solidaire

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Avec quête tous les jours		

Article 2 : Seuls les œuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1er ci-dessus.

Article 3 : Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé à cet effet par le calendrier déterminé à l'article 1er ci-dessus, lorsque ce jour est un dimanche.

Article 4 : Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée. Elle doit être visée par le Préfet.

Article 5 : Les quêteurs qui sollicitent le public les jours d'élections ne devront pas se placer à l'entrée des bureaux de vote afin de ne pas risquer de troubler la sérénité du scrutin.

Article 6 : Les organismes habilités à solliciter le public doivent souscrire les assurances nécessaires à la couverture pour toute la durée de la quête de l'ensemble des personnes chargées de procéder, sous leur égide, aux collectes sur la voie publique.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets de MONTLUCON et VICHY, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Allier, le Commissaire Divisionnaire Directeur Départemental de la Sécurité Publique et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Serge BIDEAU

Extrait de l'ARRÊTÉ N° 21 / 2014 du 7 janvier 2014 ÉLECTIONS MUNICIPALES et COMMUNAUTAIRES des 23 et 30 MARS 2014 Convocation des électeurs, dépôts de candidature et commissions de propagande

Article 1^{er} : Les électeurs du département de l'Allier sont convoqués le **dimanche 23 mars 2014** pour procéder au renouvellement des conseillers municipaux et communautaires.

Dans les communes où le nombre de conseillers élus le 23 mars 2014 sera inférieur au nombre de sièges à pourvoir, il sera procédé à un second tour de scrutin le **dimanche 30 mars 2014**.

Article 2 : Le nombre de conseillers municipaux à élire dans chaque commune a été calculé en fonction des données de la population au 1^{er} janvier 2014, authentifiées par le décret n°2013-1289 susvisé.

Le nombre de sièges de conseillers communautaires dont dispose chaque commune a été fixé par les arrêtés préfectoraux pris à cet effet au mois d'octobre 2013.

Article 3 : La campagne électorale sera ouverte le **10 mars 2014 à zéro heure** et close le **samedi 22 mars 2014 à minuit** pour le premier tour de scrutin. En cas de second tour, elle débutera le **lundi 24 mars 2014 à zéro heure** et sera close le **samedi 29 mars 2014 à minuit**.

Article 4 : Les élections auront lieu sur la base des listes électorales arrêtées au 28 février 2014, sans préjudice de l'application des articles L.11-2, L.25, L.27, L.30 à L.40, R.17-2 et R.18 du code électoral.

Article 5 : Les électeurs se réuniront dans les bureaux de vote institués par les arrêtés préfectoraux du 18 août 2008, éventuellement modifiés ou remplacés entre cette date et celle du scrutin.

Article 6 : Le scrutin ne durera qu'un seul jour. Il sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

I – MODES DE SCRUTIN

Article 7 : Dans les communes où le chiffre de la population municipale est **inférieur à 1 000 habitants**, le mode de scrutin applicable est celui défini aux articles L.252 et L.253 du code électoral.

Article 8 : Dans les communes dont le chiffre de la population municipale est **égal ou supérieur à 1 000 habitants**, le mode de scrutin applicable est celui défini aux articles L.260 à L.262 du code électoral.

Les conseillers communautaires sont élus selon le même mode de scrutin et par un même vote que les conseillers municipaux.

II – CANDIDATURES

Article 9 : Communes de moins de 1 000 habitants

Conformément à l'article L.255-4 nouveau du code électoral, la déclaration de candidature n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour seront automatiquement candidats au second tour.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Les candidats au conseil municipal peuvent se présenter de façon isolée ou groupée.

Les conseillers communautaires seront désignés après l'élection du maire et des adjoints, dans l'ordre du nouveau tableau du conseil municipal, en un nombre égal au nombre de sièges dont dispose la commune. Aucune candidature n'est donc à prévoir à ce titre.

Article 10 : Communes de 1 000 habitants et plus

Dans ces communes, une déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin.

Les listes de candidats devront comporter autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, et être établies dans les règles fixées à l'article L.264 du code électoral.

Les candidats aux sièges de conseillers communautaires doivent figurer parmi les candidats au conseil municipal, et la déclaration de candidature devra être effectuée concomitamment à celle pour le conseil municipal, dans le respect des règles fixées à l'article L.273-9 nouveau du code électoral.

Article 11 : Dates, horaires et lieux de dépôt

Les déclarations de candidature devront être déposées à la **Préfecture de l'Allier** pour les communes de l'arrondissement de Moulins, et dans les **sous-préfectures de Montluçon et Vichy** pour les communes du ressort de ces arrondissements.

La Préfecture pourra éventuellement, pour des raisons de commodité géographique, recevoir les candidats se présentant dans des communes relevant des deux autres arrondissements, mais les sous-préfectures ne seront compétentes que pour leur seul arrondissement.

Les dépôts de candidature s'effectueront :

- pour le premier tour de scrutin : du **jeudi 13 février 2014** jusqu'au **jeudi 6 mars 2014** à **18 heures** ;
- pour le second tour de scrutin : du **lundi 24 mars 2014** jusqu'au **mardi 25 mars 2014** à **18 heures**.

Les candidats seront reçus aux horaires suivants, les jours d'ouverture habituelle des services :

- Préfecture : **8h30 – 17h30** (sauf jeudi 6 mars : 18h00) ;
- Sous-Préfecture de Montluçon : **8h30 – 12h** et **13h15 – 17h00** (sauf jeudi 6 mars : 18h00) ;
- Sous-Préfecture de Vichy : **8h30 – 12h** et **13h15 – 17h00** (sauf jeudi 6 mars : 18h00).

III – COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Article 12 : Des commissions de propagande, chargées de l'envoi aux électeurs des professions de foi et bulletins de vote fournis par les candidats, seront instituées dans les communes de 2 500 habitants et plus, par des arrêtés devant intervenir au plus tard le 3 février 2014. Elles devront être installées au plus tard le **10 mars 2014**.

Article 13 : Les listes de candidats dans les communes concernées devront remettre à la commission de propagande les documents qu'elles souhaitent voir envoyés aux électeurs, au plus tard :

- pour le premier tour de scrutin : **le lundi 17 mars 2014 à 12 heures**. Cette date constitue un maximum garantissant aux commissions de propagande de pouvoir respecter le délai limite d'envoi aux électeurs, fixé au mercredi 19 mars 2014. Chaque commission locale a cependant la possibilité de statuer pour avancer la date de remise des documents, en fonction des moyens mis à sa disposition par la mairie et du temps qu'elle estime nécessaire à l'exécution des travaux. Cette date ne pourra toutefois pas être antérieure au 10 mars 2014.
- pour le second tour de scrutin : **le mercredi 26 mars 2014 à 12 heures**.

IV – DÉPOUILLEMENT – PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Article 14 : Le dépouillement suivra immédiatement le scrutin.

Article 15 : Immédiatement après la fin du dépouillement, le procès-verbal des opérations électorales sera rédigé par le secrétaire du bureau de vote dans la salle de vote, en présence des électeurs.

Il sera établi en deux exemplaires et signé par tous les membres du bureau. Les délégués des candidats ou listes en présence sont obligatoirement invités à contresigner les deux exemplaires du procès-verbal.

Dès l'établissement du procès-verbal, le résultat est proclamé en public par le président du bureau de vote, et affiché en toutes lettres par ses soins dans la salle de vote.

Lorsque plusieurs bureaux de vote ont été constitués dans la commune, seul le premier bureau, organisé en bureau centralisateur, est en mesure de procéder à la proclamation des élus.

Article 16 : Le présent arrêté sera publié au plus tard le 3 février 2014, par un affichage dans toutes les communes du département et par une parution au recueil des actes administratifs.

Article 17 : Le secrétaire général de la Préfecture, MM. les sous-préfets de Montluçon et de Vichy, les maires des communes du département et les présidents des bureaux de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet
Benoît BROCARD

Bureau de la circulation

Extrait de l'Arrêté n° 11 /2014 du 03 janvier 2014 relatif aux tarifs des courses de taxi

Article 1^{er} :

Dans le département de l'Allier, les tarifs limites, taxes comprises, des transports de voyageurs par taxi, sont fixés ainsi qu'il suit :

Prise en charge : 1,80 €

Le tarif minimum, suppléments inclus, susceptible d'être perçu pour une course, est fixé à 6,86 €

Tarif Horaire d'attente ou de marche lente : 19,80 €

Valeur maximale de la chute : 0,01 €

Soit une chute de 0,1 € toutes les 19 secondes

Tarifs kilométriques :

Position du compteur	Tarif kilométrique (en euros)	Distance parcourue en mètres entre chaque chute (Valeur de la chute 0,1 €)
Tarif A	0,97	103,09 m
Tarif B	1,45	68,73 m
Tarif C	1,94	51,55 m
Tarif D	2,91	34,36 m

Tarif A : Course de jour avec retour en charge à la station (de 7h à 19h).

Tarif B : Course de nuit (de 19h à 7h), dimanches et jours fériés, avec retour en charge à la station.

Tarif C : Course de jour avec retour à vide à la station (de 7h à 19h).

Tarif D : Course de nuit (de 19h à 7h), dimanches et jours fériés avec retour à vide à la station.

Tarif Neige-Verglas :

La pratique du tarif neige-verglas est subordonnée aux deux conditions suivantes: routes effectivement enneigées ou verglacées et utilisation d'équipements spéciaux ou de pneumatiques spéciaux ou de pneumatiques antidérapants dits «pneus d'hiver».

Ce tarif ne doit pas excéder le tarif d'une course de nuit correspondant au type de course concerné (tarif B pour les courses avec retour en charge à la station, tarif D pour les courses avec retour à vide à la station).

Une information par voie d'affichette apposée dans les véhicules doit indiquer à la clientèle les conditions d'application et le tarif pratiqué.

Article 2 :

Les transporteurs par taxis ne devront réclamer un prix supérieur à celui indiqué au compteur horokilométrique et comportant l'addition des éléments suivants :

- prise en charge
- tarif kilométrique correspondant à la distance parcourue
- tarif horaire en cas de ralentissement, arrêt ou attente.

Pourra être perçu en sus, le cas échéant, le prix du supplément pour certains bagages et pour les animaux, fixé à l'article 4.

Article 3 :

Les tarifs de nuit fixés au 1^{er} et 2^{ème} sont également applicables les dimanches et jours fériés.

Article 4 :

Le tarif des suppléments est fixé comme suit :

a) 4^{ème} personne adulte, supplément de 1,81 € taxes comprises.

b) bagages : aucun supplément ne peut être perçu pour les bagages à main, qu'ils soient conservés par les voyageurs à l'intérieur du véhicule ou placés dans le coffre.

Pour les bagages autres qu'à main d'un poids supérieur à 5 kg, un supplément maximum de 0,89 € taxes comprises peut être ajouté.

Pour les malles, bicyclettes et voitures d'enfants, un supplément maximum de 1,11 € taxes comprises peut être ajouté.

c) animaux : un supplément maximum de 1,31 € taxes comprises peut-être réclamé pour le transport des animaux.

Article 5 :

Les tarifs fixés par le présent arrêté doivent être affichés dans les véhicules de façon apparente, et de telle sorte qu'ils soient lisibles par les passagers des places situées à l'arrière.

Une affichette comportant la mention « Quel que soit le montant inscrit au compteur, la somme perçue par le chauffeur ne peut être inférieure à 6,86 € », sera également apposée dans les véhicules de façon à être lisible par la clientèle.

Article 6 :

Les taxis doivent être munis d'un dispositif répéteur lumineux de tarifs, conformément à l'arrêté ministériel du 13 février 2009 et notamment son annexe.

Le répéteur doit être revêtu d'un cadre opaque lorsque l'exploitant utilise le véhicule à des fins personnelles.

Article 7 :

Le conducteur de taxi doit mettre le taximètre en position de fonctionnement dès le départ de son lieu de stationnement en appliquant les tarifs réglementaires et signaler au client tout changement de tarif intervenant pendant la course. Ces dispositions s'appliquent aussi aux transports « en série » (transports répétés) et aux transports d'enfants.

Article 8 :

Les modifications sur les taximètres devront être exécutées dans un délai maximum de deux mois après la mise en application des nouveaux tarifs. La perception d'une majoration sur les tarifs anciens fera l'objet d'un affichage dans le véhicule et ne pourra être effectuée que pendant cette période.

Lorsque le taximètre aura été transformé, la lettre majuscule H de couleur bleue sera apposée sur son cadran.

Article 9 :

Les exploitants de taxis sont soumis aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel n° 83-50/A du 3 octobre 1983 modifié par l'arrêté ministériel du 15 juillet 2010 aux termes desquelles tout service doit faire l'objet, avant le paiement du prix, lorsque celui-ci est supérieur à 25 €TTC, de la délivrance d'une note comportant au minimum, outre la date, le nom et l'adresse de l'entreprise, le décompte détaillé en quantité et en prix des prestations fournies.

Pour les prestations dont le prix ne dépasse pas 25 €TTC, la délivrance de la note est facultative, mais celle-ci doit être remise au client s'il la demande expressément.

Les conditions pour lesquelles la délivrance d'une note est obligatoire ou facultative doivent être rappelées à la clientèle par un affichage lisible à l'intérieur du véhicule.

Les doubles de notes doivent être conservés deux ans et classés par ordre de date de rédaction.

Article 10 :

L'arrêté préfectoral n°7/2013 du 2 janvier 2013 est abrogé.

Article 11 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le sous-préfet de Montluçon, le sous-préfet de Vichy, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Allier, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Signé : Serge BIDEAU

Bureau des procédures d'intérêt public

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 13/2014 en date du 6 janvier 2014

**Société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
Projet de création du demi-diffuseur d'Ebreuil sur l'autoroute A719
Commune de Gannat**

Déclaration d'Utilité Publique

emportant classement et déclassement de voies et mise en compatibilité

du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Gannat

ARRETE

Article 1^{er} : Est déclaré d'utilité publique, tel qu'il figure au dossier annexé à l'original du présent arrêté, le projet de la Société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône de procéder à la création du demi-diffuseur d'Ebreuil sur l'autoroute A719 sur le territoire de la commune de Gannat.

Article 2 : Le présent arrêté emporte mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gannat, conformément au dossier annexé à l'original du présent arrêté.

Article 3 : **Le présent arrêté emporte classement et déclassement de voies telles que décrites dans le dossier d'enquête.**

Article 4 : La Société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône est autorisée à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Article 5 : L'expropriation éventuelle devra être accomplie dans le délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 6 : Conformément à l'article L.11-1-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le présent arrêté est accompagné d'un document qui expose les motifs et justifie le caractère d'utilité publique du projet.

Article 7 : En application des dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 : Conformément aux dispositions de l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, le présent arrêté sera affiché pendant un mois à la mairie de Gannat, et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Article 9 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Sous-Préfet de Vichy, Monsieur le Directeur de la Société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, Monsieur le Maire de Gannat sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs.

**Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Serge BIDEAU**

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT AUVERGNE

Extrait de l'arrêté interpréfectoral N° 3285/13 du 23 décembre 2013 portant dérogation à l'interdiction de destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées, et dérogation pour la capture ou l'enlèvement et la destruction de spécimens d'espèces animales protégées dans le cadre du projet de contournement sud-ouest de Vichy sur les communes de Brugheas, Espinasse-Vozelle, Hauterive, Saint-Yorre et Serbannes dans l'Allier et les communes de Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin dans le Puy-de-Dôme.

Article 1 : Identité du bénéficiaire

Le bénéficiaire de la dérogation est la société ALLICSO – 2 avenue Tony Garnier – 69 007 LYON, représenté par son président, M. Fabrice MONNAERT.

Article 2 : Nature de la dérogation

La société ALLICSO est autorisée, dans les secteurs tels que décrits dans le dossier de demande et dans le cadre des travaux de réalisation du contournement sud-ouest de Vichy (département de l'Allier, communes de Espinasse-Vozelle, Serbannes, Brugheas, Hauterive, Saint-Yorre et département du Puy-de-Dôme, communes de Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin), à déroger à l'interdiction :

- de destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées,**
- de capture ou d'enlèvement et destruction de spécimens d'espèces animales protégées** pour les espèces décrites à l'annexe 1 du présent arrêté.

Le présent arrêté s'accompagne de 8 annexes ainsi constituées :

- annexe 1 : liste des espèces
- annexe 2 : liste et localisation des ouvrages
- annexe 3 : localisation des mesures compensatoires en faveur de la dynamique fluviale
- annexe 4 : localisation des mesures compensatoire en faveur du milieu forestier
- annexe 5 : localisation des mesures compensatoires en faveur de l'Azuré du serpolet
- annexe 6 : mesures compensatoires en faveur des amphibiens
- annexe 7 : localisation mesures compensatoires en faveurs des zones humides
- annexe 8 : localisation mesures d'accompagnement « saulaie blanche »

Article 3 : Conditions de la dérogation

La présente dérogation est délivrée sous réserve de la mise en œuvre des mesures suivantes :

3.1. Mesures d'évitement et de réduction d'impact

3.1.1. Mesures en phase travaux

ALLICSO mettra en œuvre un système de management environnemental durant toute la durée des travaux. Il comprendra notamment :

- la mise en place d'un périmètre strict à respecter pour les engins, avec délimitation des emprises du chantier sur plans visés par le maître d'œuvre et matérialisés sur site par des barrières, clôtures ou signalisation, ainsi que la réalisation d'une zone de chantier éloignée des zones sensibles ;
- les secteurs les plus sensibles seront bordés par une clôture petite faune afin de limiter l'entrée d'animaux sur le site ;
- la mise en place de mesures spécifiques visant à protéger la ressource en eau et donc les milieux aquatiques ;
- l'adaptation du planning de façon à prendre en compte les périodes sensibles pour les groupes d'espèces concernés avec en particulier un dégagement des emprises hors boisement entre septembre et mars et un dégagement des emprises (défrichement) entre le 15 septembre et le 1^{er} mars.

ALLICSO devra disposer et mettre en œuvre si nécessaire les moyens suffisants pour prévenir toute pollution accidentelle, notamment celle liée aux hydrocarbures et particulièrement aux abords des cours d'eau.

Le stationnement des engins doit se faire en dehors des zones sensibles. Leur entretien sera réalisé au niveau d'aires aménagées à cet effet, situées le plus loin possible des points de rejet.

Pour le franchissement de l'Allier, les mesures spécifiques suivantes seront prises par ALLICSO :

- réalisation des travaux de défrichement de la piste d'accès en rive gauche en dehors de la période de reproduction des oiseaux (mars à juin) ;
- réalisation des batardeaux et des caissons de construction des piles en dehors de la période de remontée des poissons migrateurs (avril à juillet) ;
- réalisation de l'aménagement de la piste d'accès au sein de l'emprise du futur tracé routier afin de ne pas affecter d'espaces supplémentaires ;
- aménagement des zones de dépôt provisoire de matériaux en dehors des périmètres des deux sites Natura 2000 ;

- délimitation précise des emprises du projet afin d'éviter toute pénétration des engins de travaux publics et toute implantation des installations de chantier au droit des espaces naturels extérieurs à l'emprise du projet ou à proximité des zones sensibles, notamment de la saulaie, ceci en appliquant une réglementation stricte vis-à-vis des risques de pollution ;

- limitation de la production de matières en suspension issues de l'érosion des sols : arrosage des pistes pour éviter une dissipation des poussières par le vent, limitation des défrichements et du décapage aux zones strictement nécessaires, enherbement dès que possible des surfaces terrassées.

La liste de l'ensemble des ouvrages et leur localisation figurent à l'annexe 2 du présent arrêté.

3.1.2. Mesures spécifiques

Les mesures spécifiques suivantes seront mises en œuvre par ALLICSO :

Chiroptères

Les coupes de boisement seront adaptées à l'écologie des chauves-souris.

L'éclairage dans les zones de travaux sera limité et adapté afin de ne pas perturber les individus en vol et en chasse.

Amphibiens

- Installation de bâches autour des zones sensibles pour empêcher l'accès des espèces à l'emprise en phase chantier. Elles le seront dans toute la zone forestière (forêt de Montpensier du Pk 1300 au Pk 5120, forêt de la Boucharde du Pk 7600 au Pk 8480) pour une longueur totale de 9,4 km (2 x 4,7 km). Elles seront installées selon les standards actuels. Par ailleurs des ornières seront créées dès que possible le long de l'emprise en ayant recours à un engin mécanique.

Insectes

Avant travaux il sera procédé au repérage des arbres sénescents ou morts renfermant le Grand capricorne et les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- limitation des défrichements de végétation rivulaire, notamment au niveau des dérivations de cours d'eau et de la saulaie blanche ;

- balisage des stations qui peuvent ne pas être déboisées ;

- en cas de présence du Grand capricorne dans des arbres à abattre, les grumes seront déplacées vers un secteur favorable à l'espèce, en particulier au sein des 14 ha de boisement matures acquis au titre des mesures compensatoires et situés à proximité du projet dans la forêt de la Boucharde.

Azuré du serpolet

L'emprise des travaux sera optimisée au niveau du secteur de contact de l'espèce, de façon à éviter au maximum l'impact. L'intégralité de la station présentant la plante hôte ne sera pas affectée par les travaux d'aménagement.

Les talus générés par les travaux d'aménagement routier seront végétalisés à l'aide d'un cortège d'espèces de pelouses calcicoles pouvant comportant les espèces suivantes :

Achille mille-feuille (Achillée), *Briza media* (Amourette), *Bromus erectus* (Brome dressé), *Campanula rapunculus* (Campanule), *Centaurea jacea* (Centauree), *Centaurea scabiosa* (Centauree), *Daucus carota* (Carotte sauvage), *Dianthus carthusianorum* (OEillet des Chartreux), *Echium vulgare* (Vipérine commune), *Knautia arvensis* (Knautie des champs), *Lathyrus pratensis* (Gesse des prés), *Leucanthemum vulgare* (Marguerite commune), *Lotus corniculatus* (Lotier corniculé), *Malva moschata* (Mauve musquée), *Onobrychis viciifolia* (Sainfoin), *Origanum vulgare* (Marjolaine), *Plantago lanceolata* (Plantain lancéolé), *Plantago media* (Plantain intermédiaire), *Ranunculus bulbosus* (Renoncule bulbeuse), *Rhinanthus alectorolophus* (Grand Rhinanthé), *Salvia pratensis* (Sauge des prés), *Sanguisorba minor* (Pimprenelle), *Scabiosa columbaria* (Scabieuse colombarie), *Silene nutans* (Silène penché), *Silene pratensis* (Compagnon blanc), *Silene vulgaris* (Silène enflé), *Thymus serpyllum* (Serpolet) et *Verbascum densiflora* (Molène à fleurs denses).

Un renfort de graines d'*Origanum vulgare* et de *Thymus* sp. sera proposé afin d'accroître l'attractivité des talus pour l'espèce. Une fois ensemencés, les talus ne feront pas l'objet d'entretien particulier sinon d'éviter la colonisation par les arbustes, la ronce ainsi que les espèces végétales exotiques envahissantes.

3.1.3. Mesures en phase exploitation

Les mesures suivantes seront mises en œuvre par ALLICSO :

- aménagement, dès que techniquement possible, de bandes enherbées et où seront plantés des arbustes (prunellier, aubépine, noisetier...) sur les passages mixtes supérieurs afin de favoriser leur fonction d'ouvrage de traversée pour les chiroptères,
- pose des gîtes d'hivernage pour les chiroptères, en collaboration avec un expert scientifique, au plafond d'ouvrages hydrauliques,
- création de passages surélevés (Hop-Over), au nombre de 8, qui seront implantés le long de l'infrastructure dans les secteurs de corridors de vols actuels :
 - 3 en forêt de Montpensier
 - 1 entre les 2 massifs forestiers (vers le ruisseau de la Goutte du Bois Pateau)
 - 1 dans le secteur de Bois Chotin
 - 1 vers le ruisseau de la Riduelle
 - 2 en forêt de la Boucharde

3.2 Mesures compensatoires et d'accompagnement

3.2.1 Mesures en faveur de la dynamique fluviale (annexe 3 du présent arrêté)

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral 2740/13 du 25 octobre 2013 portant autorisation au titre de l'article L214-3 du code l'environnement du contournement sud-ouest de Vichy, les mesures compensatoires mises en œuvre par le Conseil général de l'Allier consisteront en l'enlèvement de trois enrochements situés :

1°) à la boucle des Buissons sur les communes de Mariol et Saint-Priest-Bramefant (25 ha)

2°) à Chavennes sur la commune d'Avermes (5,7 ha)

3°) aux Verdiaux sur la commune d'Arvermes (21 ha)

conformément à l'ordre indiqué ci-dessus.

Les procédures réglementaires nécessaires pour les désenrochements seront conduites préalablement à la mise en place de ces mesures compensatoires.

3.2.2 Mesures en faveur du milieu forestier (annexe 4 du présent arrêté)

Le Conseil général de l'Allier mettra en œuvre les mesures suivantes :

- création d'un boisement de 27 ha sur des parcelles dont la localisation est à définir à l'issue du réaménagement foncier, conformément à la décision préfectorale du 13 octobre 2011 relative à la demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation du contournement sud-ouest de Vichy ;
- mise en gestion écologique (libre évolution) de 41 ha de boisements matures dont 14ha dans le secteur de la Boucharde, 6,5 ha sur la commune de Gannat (domaine de Chazoux) et 20,5 ha sur la commune de la Petite Marche (haute vallée du Cher). Le Conseil général de l'Allier s'engage à intégrer ces parcelles au réseau « Espaces naturels sensibles » (ENS) du département de l'Allier.

3.2.3 Mesures en faveur du milieu prairial

À l'issue de la procédure d'aménagement foncier en cours sur le secteur de l'opération, et dans l'environnement proche du tracé du contournement sud-ouest de Vichy, le Conseil général de l'Allier se portera acquéreur d'une surface de milieu prairial de 5 ha. À défaut le Conseil général de l'Allier s'engage à gérer 5 ha de prairie par conventionnement avec un exploitant ou un propriétaire sur une surface équivalente et pour une période de 30 ans.

L'identification de la ou des parcelles se fera sur la base d'expertises naturalistes venant confirmer leur intérêt pour y mener une mesure compensatoire favorable à l'avifaune et en particulier à l'Alouette Lulu et la Pie grièche écorcheur, mais aussi le hérisson, les reptiles, les amphibiens ou les chiroptères chassant en secteur bocager.

Le gestionnaire de la parcelle sera soit un spécialiste de la gestion d'espaces naturels, soit un agriculteur. Dans les deux cas, un cahier des charges de la gestion sera établi et signé par le gestionnaire qui sera engagé par le respect du cahier des charges. Il s'agira notamment de :

- respecter un plan de fauche tardive en cas d'exploitation par fauche des parcelles et une charge de pâturage limitée (pâturage extensif) en cas d'exploitation par pâturage ;
- respecter des secteurs sensibles identifiés, car très favorables à l'installation de nichées et qui seront mis en défens ;
- respecter un usage prohibant ou autorisant à quantité très limitée les amendements, de façon à maintenir une forte naturalité des parcelles ;
- réaliser périodiquement des interventions légères de gestion (ex : débroussaillage) avec exportation des coupes ou mise en tas pour créer des secteurs de refuge (ex : pour les reptiles ou amphibiens).

Le cahier des charges de la convention de gestion sera soumis à l'avis de la DREAL Auvergne.

3.2.4. Mesures en faveur de l'Azuré du serpolet (annexe 5 du présent arrêté)

Une convention sera signée, pour une durée de 30 ans, avec un organisme compétent et les ayants droit des terrains concernés par la présence de l'Azuré du serpolet, afin d'assurer un entretien extensif du reste de parcelle d'habitat favorable sur laquelle ont été contactés deux individus de cette espèce. Il consistera en un pâturage extensif automnal, ainsi qu'à un débroussaillage des arbustes et ronciers.

Dans l'impossibilité de mise en œuvre de cette mesure, une convention sera signée, pour une durée de 30 ans, avec un exploitant pour l'application d'une gestion fondée sur une charge de pâturage amoindrie, sur deux secteurs dont la cartographie figure à l'annexe du présent arrêté.

Pour ces deux hypothèses, la convention de gestion sera soumis à l'avis de la DREAL Auvergne.

3.2.5. Mesures en faveur des chiroptères

ALLICSO plantera des gîtes et nichoirs artificiels dans des secteurs importants pour les chiroptères. La conception, le nombre et la localisation de ces sites se feront en concertation avec des spécialistes.

3.2.6. Mesures en faveur des reptiles

ALLICSO réalisera 8 hibernacula dans les emprises du projet mais en dehors des remblais de l'infrastructure routière.

Quatre de ces gîtes seront réalisés aux abords des mares à amphibiens (pour les espèces forestières et de milieux humides). Quatre autres seront implantés dans des secteurs plus ouverts (pour les espèces de prairies et zones sèches). Les secteurs prévus sont les suivants :

- aux abords du projet, vers le ruisseau du Sarmon ;
- aux abords du projet, vers le ruisseau de la Riduelle ;
- aux abords du projet, vers le ruisseau de la Merlaude ;
- aux abords du projet, vers le viaduc de l'Allier.

3.2.7 Mesures en faveur des amphibiens (annexe 6 du présent arrêté)

Quatre mares de 300 m² chacune (plus 1200 m² de bordures à végétation humide) seront créées. Les mares seront implantées par groupe de 2, de chaque côté de la voirie et reliées par un batrachoduc.

En phase exploitation, afin que les animaux ne viennent pas sur la voirie, deux interventions seront réalisées :

- un filet de protection pour les batraciens sera installé au pied du remblai sur une longueur de 400 m environ de part et d'autre de la route. Le drain des eaux propres sera rendu inaccessible par le filet de protection, et il sera busé au niveau du passage du batrachoduc ;
- le drain des eaux propres (ruissellement naturel) en pied de remblai sera aménagé pour empêcher les animaux de le traverser tout en les guidant vers les mares et les passages aménagés. Pour ce faire, il comprendra, coté forêt, une pente douce, et, coté remblai, une marche de 50 cm. L'ouverture du batrachoduc donnera sur une vasque dans laquelle débouchera le drain des eaux propres.

Des mares de petites tailles (moins de 2 mètres de diamètre, moins de 50 cm de profondeur) seront également réalisées pour le Sonneur à ventre jaune, dans le périmètre proche des mares principales.

De plus, les végétaux aquatiques présents dans les mares actuelles, seront prélevés puis replacés dans les nouvelles mares afin d'accélérer le processus de recolonisation.

3.2.8 Mesures en faveur des zones humides (annexe 7 du présent arrêté)

L'ensemble des mesures compensatoires relatives aux zones humides seront conformes à l'arrêté inter-préfectoral 2740/13 du 25 octobre 2013 portant autorisation au titre de l'article L214-3 du code l'environnement du contournement sud-ouest de Vichy. Ainsi en compensation des 5,3 ha de zones humides détruites du fait de la construction de l'infrastructure, 9,4 ha de zones humides seront créés :

- 1,8 ha dans la zone inondable de la goutte du Bois Pateau
- 1 ha dans la zone inondable du Germinel
- 6,6 ha dans la zone inondable de l'Allier

3.2.9 Mesures d'accompagnement

Une mesure de renaturation de la « saulaie blanche » sera réalisée par ALLICSO, consistant à réhabiliter et requalifiée, en continuité et en aval de la zone impactée, une surface équivalente d'au moins 700 m², en particulier en rétablissant une continuité écologique le long du cours d'eau.

Par ailleurs, ALLICSO réalisera une reconstitution de ce même habitat sur une surface de 700 m², par implantation de plançons de saules. (annexe 8 du présent arrêté).

ALLICSO réalisera au moins dix buffets à insecte dans la forêt de Montpensier et au moins cinq buffets à insectes dans la forêt de la Boucharde en concertation avec des organismes qualifiés.

ALLICSO développera avec un partenaire qualifié des outils pour faire connaître l'intérêt biologique du bois mort et des espèces concernées.

3.3. Mesures relatives à la prévention de l'apparition et au développement d'espèces exotiques envahissantes

Dans les secteurs où sont relevées des espèces invasives, telles que la Renouée du Japon, il sera procédé pendant la phase chantier puis pendant toute la durée de la phase gestion aux mesures suivantes :

- identification et signalisation des secteurs contaminés ;
- arrachage manuel et enlèvement des rhizomes, puis brûlage systématique (hors zone aménagée) des plants identifiés ;
- interdiction du mélange de terres et du transfert d'engins sans nettoyage entre secteurs contaminés et secteurs indemnes ;
- non réutilisation de terres contaminées dans les terrassements du projet et évacuation de ces terres vers des centres de traitement habilités.

Il sera également procédé à la recherche d'autres espèces invasives, communément rencontrées dans la région : Sénéçon du Cap, Buddleia, Robinier, Impatiences... En cas d'identification de ces espèces, un protocole de lutte sera mis en œuvre afin d'éviter leur propagation.

Article 4 : Mesures de suivi

Les mesures de suivis seront mises en œuvre par le Conseil général de l'Allier.

Un suivi des mesures de réduction des impacts et des mesures compensatoires sera mis en place sur une durée de trente ans selon les modalités suivantes :

Le suivi sera effectué dans sa totalité annuellement les cinq premières années puis selon les intervalles de temps T+8, T+11, T+15 et T+20, T+25 et T+30 (T correspondant à l'année de démarrage des travaux).

Batraciens

Un suivi sur ce groupe sera mis en place pour évaluer l'efficacité des mesures et signaler les adaptations à apporter si nécessaire.

Objectifs

Mettre en évidence la fonctionnalité des mares (mise en eau, végétalisation).

Suivre la fréquentation des mares pour la reproduction.

Suivre les gîtes alentours (hibernacula).

Principes du suivi

1 ou 2 campagnes printanières, 1 campagne estivale et 1 campagne tardive estivale (migration post nuptiale),

Observations, captures seulement si nécessaires, écoute des anoues reproducteurs, observations des gîtes,

Avifaune

L'objectif de ce suivi sera d'évaluer l'impact du projet sur le cortège avifaunistique et son évolution :

1 campagne d'analyse préliminaire pour déterminer les sites disponibles et affiner la localisation des haies, 1 campagne printanière, 1 campagne estivale et 1 campagne tardive estivale,

Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) au droit des sites sensibles ainsi que des sites des mesures compensatoires, et Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) le long des haies de séparations après mise en service.

Mammifères dont chiroptères

Un suivi sur les mammifères et plus particulièrement les chiroptères et les mammifères semi-aquatiques sera mis en place pour évaluer l'efficacité des mesures et proposer des adaptations à apporter si nécessaire. Pour les ouvrages, cela peut consister en la modification du placement des palissades ou la reprise d'une banquette.

Objectifs

Mettre en évidence la fonctionnalité des aménagements des ouvrages de franchissement. Suivre la fréquentation des ouvrages (cadres).

Principes du suivi

3 passages par an ; 1 campagne printanière, 1 campagne estivale et 1 campagne tardive estivale,

Observations, relevés d'indices, pose de pièges photographiques (type RECONYX et enregistreur chiroptères type Batcorder ou SM2 Bat),

Le bénéficiaire, en association avec le Conseil général de l'Allier, transmettra chaque année à la DREAL Auvergne le bilan des actions et suivis réalisés. En ce qui concerne l'Azuré du serpolet, ces bilans seront également transmis à l'animateur régional du plan national d'action concerné.

L'ensemble des données recueillies lors de la mise en œuvre des mesures figurant aux articles 3 et 4 du présent arrêté seront centralisées dans une base de données SIG comprenant les informations :

- administratives (géolocalisation, communes, cadastre, nom du propriétaire, exploitant, ...)
- techniques (conventions, baux, cahiers des charges, date de signature, rémunération, résultat des suivis techniques ...)
- écologiques (état initial de la parcelle, objectifs écologiques, résultats des suivis naturalistes)

Le comité de suivi environnemental mis en place pour le suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires liées à la procédure d'autorisation loi sur l'eau et les milieux aquatiques sera régulièrement informé des résultats obtenus dans le cadre du suivi des mesures liées à la procédure d'autorisation pour les espèces protégées.

Article 5 : Durée de réalisation des activités bénéficiant de la dérogation et durée de réalisation des mesures compensatoires

La présente dérogation est valable jusqu'au 31 décembre 2044.

Les mesures prévues aux articles 3.1 et 3.2 devront être achevées avant le 31 décembre 2018.

Le maître d'ouvrage précisera dans le cadre de ses publications et communications que ces travaux ont été réalisés sous couvert d'une autorisation préfectorale, s'agissant d'espèces protégées.

Avant le 1^{er} mars 2014, un avenant au contrat de partenariat entre la société ALLICSO et le Conseil général de l'Allier sera signé par les différentes parties. Il précisera le rôle, les engagements et les responsabilités des deux structures dans la mise en œuvre des mesures figurant dans le présent arrêté.

Article 6 : Mesures de contrôle.

La mise en œuvre des mesures prévues dans le dossier de demande ainsi que des dispositions définies aux articles 3, 4 et 5 du présent arrêté peuvent faire l'objet de contrôles par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Le maître d'ouvrage est tenu de déclarer au service instructeur, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation, qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L411-1 du code de l'environnement.

Des modifications substantielles portant sur l'échéancier, la nature des travaux, les spécificités des aménagements, les mesures décrites en annexes, ne pourront faire l'objet d'arrêtés modificatifs qu'à partir de demandes déposées par le bénéficiaire.

La présente autorisation ne dispense pas d'autres accords ou autorisations qui pourraient être par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération, au titre d'autres législations.

Article 7 : Sanctions

Le non-respect du présent arrêté est puni des sanctions prévues à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 décembre 2013 Fait à Moulins, le 23 décembre 2013

Signé Thierry SUQUET Signé Benoit BROCARD

Le texte complet de cet arrêté peut aussi être consulté à la Préfecture de l'Allier et sur le site internet www.allier.gouv.fr.

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Extrait de l'Arrêté n° 2013-508 du 30 décembre 2013 Portant modification des délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n° 2013-505 du 20 décembre 2013 sont abrogées.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe GARABIOL, directeur général adjoint, à l'effet de signer, en l'absence ou en cas d'empêchement du directeur général, tous actes, arrêtés, décisions, circulaires, notes, rapports, documents et correspondances relevant des compétences du directeur général de l'Agence régionale de santé, à l'exception des ordres de réquisition de l'agent comptable.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe GARABIOL, directeur général adjoint, secrétaire général par intérim, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous actes et documents, à l'exception :

- des décisions de recrutement et d'affectation des cadres de niveau A et assimilé, ainsi que des contrats d'emploi correspondants,

- des décisions et correspondances relatives au Comité d'agence, lorsqu'il n'a pas présidé la séance s'y rapportant, par délégation du directeur général,
- des correspondances avec les organisations syndicales,
- des marchés publics formalisés, des baux et des engagements de plus de 50 000 €

Article 4: Monsieur Philippe GARABIOL reçoit délégation permanente pour présider le Comité d'agence et le CHSCT en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général.

Article 5: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GARABIOL, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée, concernant le domaine de compétence du secrétariat général par :

- Madame Martine VIRIOT, secrétaire générale adjointe, chef du bureau des ressources humaines,
- Dans les affaires relevant de ses attributions par Monsieur Jean-Marie ANDRE, chef du bureau des infrastructures, à l'exception des marchés publics formalisés et des engagements de plus de 10 000 € et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Madame Emma DUMONTROT, adjointe au chef du bureau des infrastructures,
- Dans les affaires relevant de ses attributions et pour les correspondances n'emportant pas décision, par Monsieur Philippe GUIBERT, chargé de mission des affaires juridiques et contentieuses.

Article 6 : Sans préjudice de la délégation générale de signature accordée à Monsieur Philippe GARABIOL, directeur général adjoint, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine BRUNEL, directrice de l'offre ambulatoire, de la prévention et de la promotion de la santé, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous actes et documents, à l'exception :

- des décisions arrêtant les schémas ou programmes régionaux,
- des décisions d'autorisation de création ou de fermeture d'établissements et services,
- de la décision arrêtant ou modifiant le plan annuel d'investissement,
- des injonctions, mesures provisoires de gestion et désignations d'administrateurs provisoires,

- des décisions relatives à la constitution des comités et commissions instituées par des textes législatifs et réglementaires ou des orientations nationales,
 - des décisions relatives à l'institution et à la composition d'une mission d'inspection ou d'enquête,
 - des notifications d'attribution de subvention,
 - des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
 - des contrats locaux de santé,
 - des mémoires ou courriers adressés aux juridictions administratives, civiles, pénales ou financières, ainsi qu'à leur avenant,
 - des correspondances adressées aux ministres et à leur cabinet,
 - des correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
 - des correspondances adressées aux parlementaires, au président et aux vice-présidents du conseil régional, aux présidents des conseils généraux, aux conseillers généraux, aux maires des villes chefs lieux de département ou d'arrondissement,
 - des correspondances adressées aux directeurs généraux et chefs de service du Conseil régional, des conseils généraux et des villes chefs lieux de département ou d'arrondissement, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
-
- des correspondances et communiqués adressées aux médias de toute nature,
 - de la mise en œuvre des contrats santé solidarité,
 - de la mise en œuvre des contrats d'engagement de service public,
 - des décisions de convention de financement relatives aux dotations FIQCS et leurs avenants,
 - des autorisations de création d'officine et de laboratoire d'analyses de biologie médicale,
 - des décisions relatives à la permanence des soins libérales, tant sur le plan de son organisation que de son financement,
 - des décisions de mise en œuvre des protocoles de coopération entre professionnels,
 - de la suspension de la capacité d'exercice des praticiens libéraux,
 - de la saisine des chambres disciplinaires ordinaires,
 - de l'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique,
 - des marchés publics de contrôle sanitaire des eaux.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine BRUNEL, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par :

- Madame Roselyne ROBIOLLE, chef du département de la promotion de la santé et de la prévention des risques sanitaires, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Alain BLINEAU, ingénieur général du génie sanitaire,
- Madame Dominique ATHANASE, chef du département de l'offre ambulatoire et des

professions de santé.

Article 8 : Sans préjudice de la délégation générale de signature accordée à Monsieur Philippe GARABIOL, directeur général adjoint, délégation de signature est donnée à Monsieur Hubert WACHOWIAK, directeur de l'offre hospitalière et des établissements de santé, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous actes et documents, à l'exception :

- de l'attribution d'une mission de service public,
- des décisions d'autorisation d'activités de soins ou d'équipements matériels lourds, ainsi que de leur suspension ou retrait,
- de l'approbation des projets d'établissements et des programmes pluriannuels de financement, ainsi que leurs modifications, sauf en ce qui concerne les hôpitaux locaux,
- de l'approbation des conventions créant les communautés hospitalières de territoire ou les groupements de coopération sanitaire,

- des décisions déterminant annuellement les règles tarifaires de modulation pour les établissements de santé publics ou privés,
- des notifications d'attribution de dotations annuelles de financement au titre des MIG,
- AC, MERRI, DAF, Forfaits,
- de l'approbation sous réserve ou du rejet des EPRD des six établissements publics de santé suivants : CHU de Clermont-Ferrand, Centres hospitaliers de Montluçon, Moulins, Vichy, Aurillac et le Puy,
- des décisions ou correspondances relatives aux positions et situations des directeurs d'hôpitaux, dont l'évaluation annuelle, pour ceux à la tête des établissements publics de santé déjà cités ci-dessus ainsi que des centres hospitaliers de Brioude, Issoire, Riom, Thiers, Ambert et Mauriac,
- des décisions relatives à l'emploi de directeurs contractuels,
- de l'approbation des contrats des professionnels libéraux admis à participer aux missions du service public hospitalier,
- de l'approbation des contrats de cliniciens créés par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009,
- de la suspension de la capacité d'exercice des praticiens hospitaliers,
- de la saisine des chambres disciplinaires ordinaires.
- des décisions arrêtant les schémas ou programmes régionaux,
- des décisions d'autorisation de création ou d'extension ou de fermeture d'établissements et services,
- les décisions d'agrément,
- de la décision arrêtant ou modifiant le plan annuel d'investissement, sauf en ce qui concerne les hôpitaux locaux,
- des injonctions, mesures provisoires de gestion et désignations d'administrateurs provisoires,
- des décisions relatives à la constitution des comités et commissions instituées par des textes législatifs et réglementaires ou des orientations nationales,
- des décisions relatives à l'institution et à la composition d'une mission d'inspection ou d'enquête,
- des notifications d'attribution de subvention,
- des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, ainsi que de leurs avenants,
- des contrats locaux de santé, ainsi que de leurs avenants,

- des contrats d'amélioration de la qualité et de la coordination des soins,
- des mémoires ou courriers adressés aux juridictions administratives, civiles, pénales ou financières, ainsi qu'à leur avenant,
- des correspondances adressées aux ministres et à leur cabinet,
- des correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service,

- des correspondances adressées aux parlementaires, au président et aux vice-présidents du conseil régional, aux présidents des conseils généraux, aux conseillers généraux, aux maires des villes chefs lieux de département ou d'arrondissement,

- des correspondances adressées aux directeurs généraux et chefs de service du conseil régional, des conseils généraux et des villes chefs lieux de département ou d'arrondissement, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
- des correspondances adressées aux médias de toute nature,
- pour ce qui concerne le territoire du Puy-de-Dôme, des actes et décisions relatifs aux grands établissements hospitaliers (centre hospitalier régional et universitaire de Clermont-Ferrand, centres hospitaliers d'Issoire, Riom, Thiers, et Ambert, ainsi que cliniques Pôle Santé République, et établissements du groupe Vitalia).

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hubert WACHOWIAK, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par :

- Madame Sandrine DUCARUGE, chef du département de l'organisation de l'offre hospitalière,
- Madame Fabienne BERGE, chef du département de l'allocation de ressources.

Article 10 : Sans préjudice de la délégation générale de signature accordée à Monsieur Philippe GARABIOL directeur général adjoint, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël MAY, directeur de l'offre médico-sociale et de l'autonomie et délégué territorial du Puy-de-Dôme, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous actes et documents, à l'exception :

- des décisions arrêtant les schémas ou programmes régionaux,
- des décisions d'autorisation de création ou de fermeture d'établissements et services,
- des décisions d'agrément des sièges d'association,
- de la décision arrêtant ou modifiant le plan annuel d'investissement,
- des injonctions, mesures provisoires de gestion et désignations d'administrateurs provisoires,
- des décisions relatives à la constitution des comités et commissions instituées par des textes législatifs et réglementaires ou des orientations nationales,
- des décisions relatives à l'institution et à la composition d'une mission d'inspection ou d'enquête,
- des notifications d'attribution de subvention,

- des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- des contrats locaux de santé, ainsi que de leurs avenants,

- des mémoires ou courriers adressés aux juridictions administratives, civiles, pénales ou financières,
- des correspondances adressées aux ministres et à leur cabinet,
- des correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
- des correspondances et communiqués adressées aux parlementaires, au président et aux vice-présidents du conseil régional, aux présidents des conseils généraux, aux conseillers généraux, aux maires des villes chefs lieux de département ou d'arrondissement,
- des correspondances adressées aux directeurs généraux et chefs de service du conseil régional, des conseils généraux et des villes chefs lieux de département ou d'arrondissement, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
- des correspondances adressées aux médias de toute nature,
- pour ce qui concerne le territoire du Puy-de-Dôme, des actes et décisions relatifs aux grands établissements hospitaliers (centre hospitalier régional et universitaire de Clermont-Ferrand, centres hospitaliers d'Issoire, Riom, Thiers, et Ambert, ainsi que cliniques Pôle Santé République, et établissements du groupe Vitalia).

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël MAY, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée, concernant la direction de l'offre médico-sociale et de l'autonomie par :

- Monsieur Alain BARTHELEMY, chef du département des financements et de l'efficience de l'offre médico-sociale,
- Madame Lénaïck WEISZ-PRADEL, chef du département de l'organisation et de la qualité de l'offre médico-sociale.

Concernant la délégation territoriale du Puy-de-Dôme par :

- Madame Sylvie GOUHIER, déléguée territoriale adjointe du Puy-de-Dôme et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, par :
- Monsieur Gilles BIDET, chef du bureau des risques sanitaires, de la prévention et des questions ambulatoires,
- Madame Marie-Laure PORTRAT, chef du bureau des questions hospitalières,
- Monsieur Dominique VERGNE, chef du bureau des questions médico-sociales.

Article 12 : Sans préjudice de la délégation générale de signature accordée à Monsieur Philippe GARABIOL, directeur général adjoint, délégation de signature est donnée à Madame Michèle TARDIEU, directrice de la délégation à la stratégie et à la performance, à l'effet de signer tout courrier relatif à la gestion courante ou aux relations de service avec les partenaires habituels de l'agence n'ayant pas le caractère d'autorité administrative, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exception de tout autre acte ou correspondance.

Article 13 : Sans préjudice de la délégation générale de signature accordée à Monsieur Philippe GARABIOL, directeur général adjoint, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane DELEAU, chef de la mission veille-alerte-inspections-contrôles, à l'effet de signer tout message d'alerte adressé au CORRUSS et au DUS du ministère de la santé, ainsi que tout courrier relatif à la gestion courante ou aux relations de service avec les partenaires habituels de l'agence n'ayant pas le caractère d'autorité administrative, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exception de tout autre acte ou correspondance.

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane DELEAU, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par :

- Madame Françoise CHASLES, chef de la cellule régionale de veille et de gestion sanitaire,
- Madame Laurence CAILLOT, chef de la cellule inspections contrôles.

Article 15 : Sans préjudice de la délégation générale de signature accordée à Monsieur Philippe GARABIOL directeur général adjoint, ainsi que des délégations de signature accordées à Madame et Messieurs les directeurs opérationnels, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean SCHWEYER, délégué territorial de l'Allier, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous actes et documents, à l'exception :

- des décisions relatives à la constitution des comités et commissions instituées par des textes législatifs et réglementaires ou des orientations nationales,
- des décisions relatives à l'institution et à la composition d'une mission d'inspection ou d'enquête,
- des contrats locaux de santé, ainsi que de leurs avenants,
- des mémoires ou courriers adressés aux juridictions administratives, civiles, pénales ou financières, ainsi qu'à leur avenant,
- des correspondances adressées aux ministres et à leur cabinet,

- des correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics

nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service,

- des correspondances adressées aux parlementaires, au président et aux vice-présidents du conseil régional, aux présidents des conseils généraux, aux conseillers généraux, aux maires des villes chefs lieux de département ou d'arrondissement,
- des correspondances adressées aux préfets, secrétaires généraux de préfecture ou sous-préfets, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
- des correspondances adressées aux directeurs généraux et chefs de service du Conseil régional, des conseils généraux et des villes chefs lieux de département ou d'arrondissement, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
- des correspondances et communiqués adressées aux médias de toute nature,
- des bons de commande supérieurs à 2000 euros.
- des actes et décisions relatifs aux grands établissements hospitaliers du département (centres hospitaliers de Montluçon, Moulins, Vichy, clinique Saint-Odilon et Hôpital privé Saint-François).

Article 16 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean SCHWEYER, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Monsieur Alain BUCH, responsable du pôle de l'offre de soins.

- En cas d'absence de Monsieur Alain BUCH, par les cadres suivants de la délégation territoriale de l'Allier :

Madame Karine LEFEBVRE-MILON, responsable de l'unité veille, sécurité sanitaire et santé environnementale, Madame Isabelle VALMORT, responsable de l'unité des établissements de santé.

Article 17 : Sans préjudice de la délégation générale de signature accordée à Monsieur Philippe GARABIOL directeur général adjoint, ainsi que des délégations de signature accordées à Madame et Messieurs les directeurs opérationnels, délégation de signature est donnée à Madame Christine DEBEAUD, déléguée territoriale du Cantal, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous actes et documents, à l'exception :

- des décisions relatives à la constitution des comités et commissions instituées par des textes législatifs et réglementaires ou des orientations nationales,
- des décisions relatives à l'institution et à la composition d'une mission d'inspection ou d'enquête,
- des contrats locaux de santé, ainsi que de leurs avenants,
- des mémoires ou courriers adressés aux juridictions administratives, civiles, pénales ou financières, ainsi qu'à leur avenant,

- des correspondances adressées aux ministres et à leur cabinet,
- des correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
- des correspondances adressées aux parlementaires, au président et aux vice-présidents du conseil régional, aux présidents des conseils généraux, aux conseillers généraux, aux maires des villes chefs lieux de département ou d'arrondissement,
- des correspondances adressées aux préfets, secrétaires généraux de préfecture ou sous-préfets, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
- des correspondances adressées aux directeurs généraux et chefs de service du Conseil régional, des conseils généraux et des villes chefs lieux de département ou d'arrondissement, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
- des correspondances et communiqués adressées aux médias de toute nature,
- des bons de commande supérieurs à 2000 euros.
- des actes et décisions relatifs aux grands établissements hospitaliers du département (centres hospitaliers d'Aurillac et clinique des Tronquières).

Article 18 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine DEBEAUD, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par :

- Monsieur Sébastien MAGNE, chef de l'unité de la prévention et de la gestion des risques sanitaires,
- Madame Christelle LABELLIE-BRINGUIER, chef de l'unité médico-sociale,
- Madame Isabelle MONTUSSAC, chef de l'unité de l'offre de soins et de coordination de l'animation territoriale.

En cas d'absence et d'empêchement de ces derniers, par les cadres suivants de la délégation territoriale du Cantal : Madame Corinne GEBELIN en sa qualité d'inspectrice de l'action sanitaire et sociale, Madame Marie LACASSAGNE en sa qualité d'ingénieur d'études sanitaires et Madame Christelle CONORT.

Article 19 : Sans préjudice de la délégation générale de signature accordée à Monsieur Philippe GARABIOL directeur général adjoint, ainsi que des délégations de signature accordées à Madame et Messieurs les directeurs opérationnels, délégation de signature est donnée à Monsieur David RAVEL, délégué territorial de la Haute-Loire, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous actes et documents, à l'exception :

- des décisions arrêtant les schémas ou programmes régionaux,
- des décisions d'autorisation de création ou de fermeture d'établissements et services,
- les décisions d'agrément de siège d'association,
- de la décision arrêtant ou modifiant le plan annuel d'investissement,
- des injonctions, mesures provisoires de gestion et désignations d'administrateurs provisoires,
- des conventions tripartites,
- des décisions relatives à la constitution des comités et commissions instituées par des
- textes législatifs et réglementaires ou des orientations nationales,
- des décisions relatives à l'institution et à la composition d'une mission d'inspection ou d'enquête,
- des notifications d'attribution de subvention,
- des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, ainsi que de leurs avenants,
- des contrats locaux de santé, ainsi que de leurs avenants,
- des contrats d'amélioration de la qualité et de la coordination des soins,
- des mémoires ou courriers adressés aux juridictions administratives, civiles, pénales ou financières, ainsi qu'à leur avenant,
- des correspondances adressées aux ministres et à leur cabinet,
- des correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
- des correspondances adressées aux parlementaires, au président et aux vice-présidents du conseil régional, aux présidents des conseils généraux, aux conseillers généraux, aux maires des villes chefs lieux de département ou d'arrondissement,
- des correspondances adressées aux directeurs généraux et chefs de service du Conseil régional, des conseils généraux et des villes chefs lieux de département ou d'arrondissement, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
- des correspondances et communiqués adressées aux médias de toute nature,
- des bons de commande supérieurs à 2000 euros.
- des actes et décisions relatifs aux grands établissements hospitaliers du département (centres hospitaliers du Puy-en-Velay et Brioude, et clinique Bon Secours).

Article 20 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David RAVEL, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée prioritairement par:

- Monsieur Jean-François RAVEL, adjoint au délégué territorial et chef du pôle médico-social et de l'allocation de ressources,
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François RAVEL, la délégation de signature sera exercée par :
- Monsieur Christophe AUBRY, responsable de l'unité « prévention, questions hospitalières et ambulatoires »,

- Madame Sophie AVY, responsable de l'unité santé environnement,
- Madame Valérie GUIGON, responsable de l'unité médico-sociale (personnes handicapées) et de la cellule « fonctions support ».

Article 21 : Le directeur général adjoint, secrétaire général par intérim, les directeurs opérationnels, la directrice de la délégation à la stratégie et à la performance, le chef de la mission veille-alerte-inspections-contrôles, le délégué territorial de l'Allier, la déléguée territoriale du Cantal, le délégué territorial de la Haute-Loire et le délégué territorial du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne et de chacune des préfectures de la région.

Le directeur général,
François DUMUIS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS DE L'ALLIER**

**Extrait de l'ARRETE PREFECTORAL N° 3334/2013 du 31 décembre 2013 RELATIF A
L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION D'OISEAUX DE CAGES ET DE VOLIERES A
BROUT VERNET LE 19 JANVIER 2014**

Article 1^{er} - L'exposition avicole qui se tiendra à BROUT VERNET le 19 janvier 2014 est autorisée, sous réserve du respect des mesures sanitaires énoncées ci-après.

Article 2 - Sur proposition de l'organisateur, le Docteur GOYET Michel, vétérinaire sanitaire demeurant à BROUT VERNET, dont les honoraires sont à la charge de l'organisateur, est responsable de la surveillance sanitaire de l'exposition.

Avant leur introduction dans l'enceinte de l'exposition, un contrôle des animaux sera réalisé par le Docteur GOYET Michel qui vérifiera l'état de santé des animaux lors de leur introduction et les attestations et certificats requis.

Le Docteur GOYET Michel est habilité à refuser l'entrée de tout animal qui ne présenterait pas les garanties sanitaires requises.

Durant la durée de l'exposition, toutes les manifestations cliniques de maladies et toutes les mortalités doivent être signalées au vétérinaire sanitaire. Les animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints d'une maladie réputée contagieuse seront immédiatement conduits dans un local d'isolement spécialement aménagé à cet effet.

Article 3 - Les volailles et autres oiseaux français introduits dans l'exposition sont munis d'une attestation de provenance conforme au modèle, établie par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du département d'origine de l'élevage et datant de moins de 10 jours. Cette attestation certifie :

1. Que les oiseaux sont issus d'un élevage ou d'un département non soumis, dans les trente jours précédant la délivrance de l'attestation, pour des raisons de police sanitaire à des restrictions au titre de la lutte contre la maladie de Newcastle et d'Influenza aviaire.
2. Que pour les élevages localisés en limite de département aucun cas de Newcastle ou d'Influenza aviaire ne doit avoir été déclaré à une distance de moins de 10 km depuis au moins 30 jours par rapport à la date de délivrance de l'attestation.

Article 4 - Les oiseaux d'origine française ayant participé à des manifestations avicoles internationales (qu'il s'agisse de manifestations ayant eu lieu dans un autre pays ou de manifestations ayant eu lieu en France et ayant rassemblé de volailles et autres oiseaux en provenance de divers pays) dans les 30 jours précédant la date de l'attestation de provenance délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ne peuvent participer que si ce pays n'a pas déclaré de maladie de Newcastle ou d'Influenza aviaire.

L'organisateur de la manifestation demande à chaque éleveur voulant s'inscrire de lui fournir une déclaration sur l'honneur dans laquelle il indique les participations éventuelles de ses oiseaux à des manifestations internationales dans le délai de 30 jours indiqué ci-dessus et les tient à la disposition de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du lieu de la manifestation.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du lieu des élevages peut décider de collecter elle-même les déclarations auprès des éleveurs.

Article 5 - Les volailles (poules, dindes, pintades, canards, oies, pigeons de chair, faisans, perdrix, cailles et ratites) et les pigeons voyageurs introduits dans l'exposition ont été vaccinés contre la maladie de Newcastle. Cette condition est attestée par un certificat vétérinaire établi par un vétérinaire sanitaire ou par une déclaration sur l'honneur de l'éleveur accompagnée de l'ordonnance vétérinaire.

La période de validité de la vaccination doit être indiquée sur le certificat vétérinaire ou sur l'ordonnance. Cette obligation de vaccination contre la maladie de Newcastle ne s'applique pas aux volailles issues des Etats indemnes de maladie de Newcastle et reconnus par décisions communautaires « ne vaccinant pas contre la maladie de Newcastle » tels que définis dans la note de service 98-8182 susvisée.

Cette obligation de vaccination contre la maladie de Newcastle s'applique également aux pigeons voyageurs ou non en provenance d'autres Etats.

Article 6 - Les oiseaux autres que les volailles et les pigeons sont dispensés de l'obligation de vacciner en l'absence de vaccins ayant une autorisation de mise sur le marché pour l'espèce considérée. Dans ce cas :

1. Ces oiseaux doivent être séparés des oiseaux vaccinés lors de l'exposition (au minimum les emplacements doivent être nettement individualisés dans l'espace).
2. Pour les oiseaux d'origine française ayant participé dans les 30 jours précédant la délivrance de l'attestation de provenance à des expositions internationales (manifestations ayant eu lieu dans un autre pays ou manifestations ayant eu lieu en France et ayant rassemblé des oiseaux en provenance de divers pays), un certificat vétérinaire datant de moins de 5 jours garantissant l'état sanitaire de l'élevage d'origine, est obligatoire. L'éleveur devra être en mesure de présenter ce certificat à l'entrée de la manifestation.

Article 7 - Pour les lapins d'origine française qui n'ont pas participé dans les 30 jours précédant l'exposition à des manifestations internationales (qu'il s'agisse de manifestations ayant eu lieu dans un autre pays ou de manifestations ayant eu lieu en France et ayant rassemblé des lapins en provenance de divers pays), aucun certificat n'est requis.

Article 8 - Les éleveurs et les animaux ayant participé à l'exposition ou au concours et les cessions d'animaux doivent être enregistrées dans un registre mis en place par l'organisateur et conservé pendant 1 an.

Article 9 - Les infractions aux dispositions des articles du présent arrêté sont constatées par des procès verbaux ; elles sont passibles selon leur nature et éventuellement leurs conséquences, des peines prévues par les articles L.228-3 et L.228-4 du code rural.

Article 10 - Le présent arrêté N°2013 /33 est abrogé à la date du 04 Février 2013.

Article 11 - La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Le délais de recours est de deux mois. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Article 12 – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Maire de BROUT VERNET, Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Allier, Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Docteur GOYET Michel, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à l'organisateur, et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
P/La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations,
L'Adjoint au Chef de Service
Julien BUTTET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables des services
	<u>Service des impôts des particuliers :</u>
Mme BEAUMONT Catherine	MONTLUCON
M. PETIT Philippe	MOULINS
Mme KACZMARECK Nicole	VICHY
	<u>Service des impôts des entreprises :</u>
M. RIVA Jacques	MONTLUCON
M. SEGURA Olivier	MOULINS
M. VERDIER Gilles	VICHY
	<u>Service de la publicité foncière :</u>
M. ZENTKOWSKI Pascal	MONTLUCON
Mme ALATIENNE Lucienne	MOULINS (intérim)
Mme DURAND Marie-Claude	CUSSET 1

Nom - Prénom	Responsables des services
M. RODIER Norbert	CUSSET 2 (intérim)
	<u>Services à compétence départementale :</u>
M. DRURE Jean-Pascal	Pôle Contrôle expertise
Mme MAZEYRAT-PASQUIER Véronique	Pôle de Recouvrement spécialisé
M. FEBBA François	Brigade Départementale de vérification
Mme GIRAUDAT Laurence	Service de Fiscalité immobilière
	<u>Centre des impôts fonciers départemental :</u>
M. BARON Régis	PTGC
Mme CAPON Virginie	PELP
Nom - Prénom	Responsables des services
	<u>Trésorerie :</u>
Mme SALAT Hélène	BOURBON-L'ARCHAMBAULT
M. DE BACKERE Dominique	CERILLY-AINAY-LE-CHATEAU
Mme DESNOS Catherine	COMMENTRY
M. ORARD Guy	DOMPIERRE-SUR-BESBRE
M. DORAT Sébastien	EBREUIL-BELLENAVES
M. ROUSSERIE Michel	GANNAT
Mme COULON Sylvie	HERISSON
Mme ROMAINE Françoise	HURIEL-COURCAIS
M. ORARD Guy	LAPALISSE (intérim)
M. MARTIN Jean-Christophe	LURCY-LEVIS
Mme BOUSSIQUAULT Isabelle	(LE) MAYET-DE-MONTAGNE
M. BIGOT Jean-Christophe	(LE) MONTET
Mme DEBORDES Nathalie	MONTMARSAULT
M. REAU Michel	SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES (intérim)
M. GIRARD Yves	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE
M. REAU Michel	VARENNES-SUR-ALLIER

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'Auvergne

Extrait de l'ARRÊTÉ N° 2013 / PREF 63 / du 23 décembre 2013 portant composition de la Commission Médicale Régionale de l'ARS dans le cadre des examens des Etrangers Malades

ARTICLE 1er : L'arrêté n° 12/00581 du 30 mars 2012 est abrogé.

ARTICLE 2 : la composition de la « Commission Médicale Régionale » est modifiée comme suit :

Titulaires :

- Monsieur le Docteur Denis OLLEON, médecin de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne.
- Madame le Docteur Sylvie MANAOUI, médecin de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne.

- Monsieur le Professeur Pierre PHILIPPE, praticien hospitalier.
- Monsieur le Docteur Olivier BEZY, praticien hospitalier

Suppléants :

- Madame le Docteur MASBLANC Jocelyne, médecin de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne
- Monsieur le Docteur BONIOL Laurent, médecin de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne.
- Madame le Docteur MARODON Frédérique, médecin de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne.

- Madame le Docteur Marie Paule DEBIASI, praticien hospitalier.
- Madame le Docteur Claire BILLAUT, praticien hospitalier.

ARTICLE 3 : La durée du mandat des titulaires et des suppléants est de TROIS ans renouvelables.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Auvergne et des préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST

Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière

ARTICLE 1 : Subdélégation permanente de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions les décisions suivantes :

A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

- | | |
|---|---|
| <p>A1 - Délivrance des permissions de voirie, accords d'occupation, des autorisations et conventions d'occupation temporaire</p> | <p><i>Code du Domaine de l'État : art. R53</i>
<i>Code de la voirie routière : art. L113-1 et suivants</i>
<i>Circ. N° 80 du 24/12/66</i></p> |
| <p>A2 - Autorisation d'emprunt du sous-sol par des canalisations diverses, branchements et conduites de distribution, d'eau et d'assainissement, de gaz et d'électricité, de lignes de télécommunication, de réseaux à haut-débit et autres</p> | <p><i>Code de la voirie routière : art. L113-1 et suivants</i></p> |
| <p>A3 - Autorisation et renouvellement d'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public</p> | <p><i>Circ. N° 69-113 du 06/11/69</i></p> |
| <p>A4 - Convention de concession des aires de service</p> | |
| <p>A5 - Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée des routes nationales non concédées par des voies ferrées industrielles</p> | <p><i>Circ. N° 50 du 09/10/68</i></p> |

A6 - Délivrance des alignements individuels et des permis de stationnement, sauf en cas de désaccord avec le maire de la commune concernée lorsque la demande intéresse une agglomération ou un autre service public
Circ. N° 69-113 du 06/11/69
Code de la voirie routière : art. L112-1 et suivants ; art. L113-1 et suivants
Code du domaine de l'État : art. R53

A7 - Agrément des conditions d'accès au réseau routier national
Code de la voirie routière : art. L123-8

B/ EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

B1 - Arrêtés réglementant la circulation sur routes nationales et autoroutes non concédées hors agglomération, à l'occasion de travaux non couverts par les arrêtés permanents
Code de la route : art.R 411-8 et R 411-18
Code général des collectivités territoriales
Arrêté du 24/11/67

B2 - Réglementation de la circulation sur les ponts
Code de la route : art. R 422-4

B3 - Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture
Code de la route : art. R 411-20

B4- Autorisation de circulation pour les véhicules de la direction interdépartementale des Routes Centre Est équipés de pneumatiques à crampon ou extension des périodes d'autorisation
Code de la route : art. 314-3

B5 - Autorisations à titre permanent ou temporaire de circulation à pied, à bicyclette ou cyclomoteur du personnel d'administration, de services ou d'entreprises dont la présence est nécessaire sur le réseau autoroutier et sur les routes express, non concédés
Code de la route : art. R 432-7

C/ AFFAIRES GENERALES

C1 - Remise à l'administration des domaines de terrains devenus inutiles au service
Code du domaine de l'État : art. L53

C2 - Approbation d'opérations domaniales
Arrêté du 04/08/1948, modifié par arrêté du 23/12/1970

C3 - Représentation devant les tribunaux administratifs
Code de justice administrative : art R431-10

C4 - Protocoles d'accord portant règlement amiable d'un litige
Circ. Premier Ministre du 06/04/2011

ARTICLE 2 : La même subdélégation sera exercée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent et par leurs intérimaires désignés :

Chefs de services et chefs de SREX :

- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire générale
- M. Paul TAILHADES, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du

service patrimoine et entretien

- M. Marin PAILLOUX, ingénieur des Ponts, des Eaux et Forêts, chef du service exploitation et sécurité
- M. Thierry MARQUET, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du service régional d'exploitation de Moulins

Chefs d'unités et de districts :

- M. Gilles DELAUMENI, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du district de Moulins
- M. Sébastien BERTHAUD, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de la cellule juridique et du domaine public

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unités et de districts désignés ci-dessus, la même subdélégation sera exercée, conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent :

- Mme Caroline D'OMS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée des affaires juridiques

ARTICLE 4 : Toute subdélégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

ARTICLE 5 : Le Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

A Lyon, le 2 janvier 2014

Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale

ARTICLE 1^{er} : subdélégation permanente de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Centre-Est,

à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2013336-0004 du 04 décembre 2013 susvisé portant délégation de signature à M. Yves DUPUIS en matière de compétence générale.

ARTICLE 2 : sont exclues de la délégation donnée aux articles précédents :

- es circulaires aux maires ;
- outes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet, se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux Cabinets Ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert) ;
- outes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales,

ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'Etat.

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales à l'exclusion des actes visés à l'article 2 du présent arrêté, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés :

MQDD

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (jusqu'au 31/01/2014)
- Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (à partir du 01/02/2014)

Secrétariat général

- M. Philippe WATTIEZ, IDTPE, chef des pôles Gestion/Management et Ressources matérielles/informatique
- Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines
- M.Morgan HAMON, AE, chef du pôle communication

Service patrimoine et entretien

- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier (jusqu'au 31/01/2014)
- M. Mathieu BERGEON, ITPE, chef de la mission systèmes d'information
- Mme Laurène FAURIA, ITPE, chef de la cellule ouvrages d'art
- M. Sébastien BERTHAUD, TSCDD, chef de la cellule juridique et du domaine public

Service exploitation et sécurité

- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- M. Sylvain TROUBETZKY, ITPE, chef de la mission politiques d'exploitation
- M. Jean-Louis DESPORTES, TSCDD, chef de la cellule mission sécurité routière
- Mme Séverine BESSON, IDTPE, chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Christophe DUSSOT, TSCDD, adjoint au chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Pascal GLASSON, ITPE Chef de projet

SREX de Lyon

- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du SREX de Lyon (jusqu'au 31/01/2014)
- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef du SREX de Lyon (à compter 01/02/2014)
- M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef du district de Lyon
- M. Patrick PREVEL, TSCDD adjoint au chef du district de Lyon
- M. Cédric CHATENOU, ITPE, chef du PC de Genas
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de St Étienne
- M. Christian NOULLET, TSCDD, adjoint au chef du district de St Étienne
- Mme Sylvie DEVUN, TSCDD, chef du PC Hyrondelle
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence
- M. Christian QUET, TSCDD, adjoint au chef de district de Valence
- M. François PERROT, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins

- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du SREX de Moulins
- M. Éric BERNARD, TSCDD, chef du PC de Moulins et responsable de veille qualifiée

- M. Yves PEYRARD, TSCDD, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICARDEAU, TSCDD adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Gilles DELAUMENI, TSCDD, chef du district de Moulins
- Mme Karine AUBERT, ITPE, chef du district de Mâcon
- M. Jean GALLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Mâcon
- M. Gérard LABORBE, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SIR de Moulins

- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du SIR de Moulins
- M. Patrick BERGER, IDTPE, chef de projet, adjoint au chef de SIR (antenne de Mâcon)
- M. Daniel PERRET, SACDDCN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Pascal DESMAISONS, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef du pôle études
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Michel SIGAUD, ITPE, chef de projet
- M. Christian ZUCCALLI, TSCDD, chef du pôle études (antenne de Mâcon)
- Mme Sophie PETITJEAN, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- M. Thierry HEDOUIN, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)

SIR de Lyon

- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du SIR de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art
- M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
- **M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit**
- Mme Marie-Joëlle JUNOD, SACDDCS, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Guillaume SERRA, ITPE, chef de projet
- **M. Jean-Pierre BENISTANT, TSCDD, chef de projet**
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet
- **M. Julien CHAMPEYMOND, ITPE, chef de projet**
- M. Nicolas COSSOUL, ITPE, chef de projet
- **M. Sébastien BOUTEILLE, ITPE, chef de projet**

SREI de Chambéry

- **M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du SREI de Chambéry**
- Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe pour le domaine des tunnels
- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. André PICCHIOTTINO, TSCDD, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane
- Mme Denise THIEVENAZ, SACDDCE, chargée du pôle administratif/chargée d'affaires patrimoine au district de Grenoble
- M. Thierry BATAILLE, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Philippe DUTILLOY, IDTPE, chef du pôle tunnels
- **M. Serge PROST, TSCDD, chef du pôle études**
- M. Alain DE BORTOLI, TSCDD, responsable d'exploitation du PC Osiris

Service support mutualisé

Se reporter à la convention de mutualisation.

ARTICLE 4 : le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfetures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Lyon, le 2 janvier 2014

Pour le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est par intérim,

Yves DUPUIS

Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ICTPE, directeur de l'ingénierie
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (jusqu'au 31/01/2014) et chef du SREX de Lyon (à partir du 1/02/2014)
- Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (à partir du 01/02/2014)
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale
- Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines
- M. Philippe WATTIEZ, IDTPE, chef des pôles Gestion/Management et Ressources matérielles
- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier (jusqu'au 31/01/2014)
- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation et sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- Mme Séverine BESSON, IDTPE, chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon (jusqu'au 31/01/2014)
- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry pour le domaine des tunnels
- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Patrick BERGER, IDTPE, chef de projet, adjoint au chef de SIR (antenne de Mâcon)

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements comptables auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent.
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après :

Secrétariat général :

- M.Morgan HAMON, AE, chef du pôle communication

Service exploitation et sécurité / Pôle Équipements Systèmes :

- M. Christophe DUSSOT, TSCDD, adjoint au chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Pascal GLASSON, ITPE Chef de projet
- M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet

SREX de Lyon :

- M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef du district de Lyon
- M. Patrick PREVEL, TSCDD, adjoint au chef du district de Lyon
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de St-Étienne
- M. Christian NOULLET, TSCDD, adjoint au chef du district de St-Étienne
- Mme Sylvie DEVUN, TSCDD, chef du PC Hyrondelle
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef du district de Valence
- M. Christian QUET, TSCDD, adjoint au chef de district de Valence
- M. François PERROT, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

- M. Yves PEYRARD, TSCDD, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICHARDEAU, TSCDD adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Gilles DELAUMENI, TSCDD, chef du district de Moulins
- Mme Karine AUBERT, ITPE, chef du district de Mâcon
- M. Jean GALLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Mâcon
- M. Gérard LABORBE, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SIR de Lyon :

- Mme Marie-Joëlle JUNOD, SACDDCS, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
- **M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit**
- M. Guillaume SERRA, ITPE, chef de projet
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet

- **M. Jean-Pierre BENISTANT, TSCDD, chef de projet**

- M. Julien CHAMBEYMOND, ITPE, chef de projet
- M. Nicolas COSSOUL, ITPE, chef de projet
- M. Sébastien BOUTEILLE, ITPE, chef de projet

SIR de Moulins :

- M. Daniel PERRET, SACDDCN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef de pôle études
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Michel SIGAUD, ITPE, chef de projet
- M. Christian ZUCCALLI, TSCDD, chef du pôle études (antenne de Mâcon)
- Mme Sophie PETITJEAN, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- M. Thierry HEDOUIN, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)

SREI de Chambéry :

- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. André PICCHIOTTINO, TSCDD, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Alain DE BORTOLI, TSCDD responsable d'exploitation du PC OSIRIS
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

ARTICLE 4 : Les intérimaires expressément désignés des agents listés ci-dessus bénéficient, dans le cadre de leur intérim, de la même subdélégation de signature.

ARTICLE 5 : La présente subdélégation prend effet à compter de ce jour.

Lyon, le 05 décembre 2013

Pour le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Es par intérim,

Yves DUPUIS

Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie à l'effet d'effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 : Est exclue de cette délégation, la signature des actes d'engagement des marchés supérieurs à 5 700 000 euros HT.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est par intérim, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 90 000 euros H.T à :

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (jusqu'au 31/01/2014) et chef du SREX de Lyon (à partir du 1/02/2014)
- Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (à partir du 01/02/2014)
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale
- Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines
- M. Philippe WATTIEZ, IDTPE, chef des pôles Gestion/Management et Ressources matérielles
- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier (jusqu'au 31/01/2014)
- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation et sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- Mme Séverine BESSON, IDTPE, chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon (jusqu'au 31/01/2014)

- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry pour le domaine des tunnels
- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Patrick BERGER, IDTPE, chef de projet, adjoint au chef de SIR (antenne de Mâcon)

Pour ces chefs de service, le seuil est porté à 1 000 000 d'euros HT pour la signature des bons de commande pris en exécution du marché à bons de commande d'enrobés.

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 20 000 euros H.T à :

Secrétariat Général :

- M. Morgan HAMON, AE, chef du pôle communication

Service patrimoine et entretien :

- M. Mathieu BERGEON, ITPE, chef de la mission systèmes d'information
- Mme Laurène FAURIA, ITPE, chef de la cellule ouvrages d'art
- M. Sébastien BERTHAUD, TSCDD, chef de la cellule gestion du domaine public
- M. Thomas CAILLOT, ITPE, chargé du domaine entretien routier
- M. Norbert HARCHEN, OPA, chef d'exploitation, chargé du domaine matériel et immobilier

Service exploitation et sécurité :

- M. Sylvain TROUBETZKY, ITPE, chef de la mission des politiques d'exploitation
- M. Jean-Louis DESPORTES, TSCDD, chef de la cellule mission sécurité routière
- M. Christophe DUSSOT, TSCDD, adjoint au chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Pascal GLASSON, ITPE, Chef de projet
- M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet

SREX de Lyon :

- M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef du district de Lyon
- M. Patrick PREVEL, TSCDD, adjoint au chef du district de Lyon
- M. Cédric CHATENOUD, ITPE, chef du PC de Genas
- M. Olivier SENE, TSCDD, chef de maintenance PC Genas
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de Saint-Étienne
- M. Christian NOULLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Saint Étienne
- Mme Sylvie DEVUN, TSCDD, chef du PC Hyrondelle
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence
- M. Christian QUET, TSCDD, adjoint au chef du district de Valence
- M. François PERROT, TSCDD, chef de cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

- M. Gilles DELAUMENI, TSCDD, chef du district de Moulins
- M. Éric BERNARD, TSCDD, chef du PC de Moulins
- M. Yves PEYRARD, TSCDD, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICHARDEAU, TSCDD, adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- Mme Karine AUBERT, ITPE, chef du district de Mâcon
- M. Jean GALLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Mâcon
- M. Gérard LABORBE, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SREI de Chambéry :

- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. André PICCHIOTTINO, TSCDD, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane
- Mme Denise THIEVENAZ, SACDDCE, chargée du pôle administratif/chargée d'affaires patrimoine au district de Grenoble
- M. Thierry BATAILLE, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Philippe DUTILLOY, IDTPE, chef du pôle tunnels
- M. Serge PROST, TSCDD, chef du pôle études

SIR de Lyon :

- Mme Marie-Joëlle JUNOD, SACDDCS, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
- M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit
- M. Guillaume SERRA, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Pierre BENISTANT, TSCDD, chef de projet
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet
- M. Julien CHAMPEYMOND, ITPE, chef de projet
- M. Nicolas COSSOUL, ITPE, chef de projet
- M. Sébastien BOUTEILLE, ITPE, chef de projet

SIR de Moulins :

- M. Daniel PERRET, SACDDCN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef du pôle études
- M. Pascal DESMAISONS, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Michel SIGAUD, ITPE, chef de projet
- Mme PETITJEAN Sophie, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- M. Christian ZUCCALLI, TSCDD, chef du pôle études (antenne de Mâcon)
- M. Thierry HEDOUIN, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 4 000 euros H.T à :

- M. Marc BALDACHINO, OPA HCC2, gestionnaire de flotte au district de Lyon
- M. Bernard GARNIER, OPA HCC1, chef d'atelier au district de Lyon
- M. Erik PLANCHE, TSDD, chef du CEI de Dardilly/Machézal
- M. Gérard PALLUIS, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Bernard MARIUTTI, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Jean-Pierre BREZE, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Camel BEKKOUCH, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Saint-Priest
- M. Stéphane BONIFACE, CEE, CEIA de Machezal
- Mme Myriam JUAN, SACDDCE, adjointe administrative du chef de district de Saint-Etienne
- M. Serge FIALON, TSDD, responsable du pôle développement du réseau au CEI de La Varizelle
- M. Franck LATOUR, TSDD, responsable du pôle ouvrages d'art au CEI de La Varizelle
- M. Georges PICHON, TSDD, responsable du pôle exploitation au CEI de La Varizelle
- M. Ugo DI NICOLA, TSPDD, responsable du pôle entretien courant planifié au CEI de La Varizelle
- M. Pierre-Eric JULIEN, TSPDD, chef du pôle exploitation au PC Hyrondelle
- M. Florian CHICHE, OPA Technicien niveau 2, chef du pôle maintenance au PC Hyrondelle
- M. Serge ZERBIB, OPA, gestionnaire de la flotte au district de Valence
- M. Lionel SONJON, TSPDD, chef du CEI Valence
- M. Thierry SEIGNOBOS, TSCDD, chef du CEI Montélimar
- M. Daniel DILAS, TSPDD, chef du CEI Roussillon
- M. Olivier ANDRIOT, OPA, chef de l'atelier du district de Moulins
- M. Jean-Luc BERTOGLIO, TSDD, chef du CEI de Roanne
- M. Christophe AUDIN, TSPDD, chef du CEI de Toulon-sur-Allier

- M. Jean-Claude VILATTE, TSPDD, chef du CEI Varennes
 - M. Daniel FEUILLET, OPA, gestionnaire de flotte au district de La Charité-sur-Loire
 - M. Christian MARTIN, TSPDD, chef du CEI de La Charité-sur-Loire
 - M. Christophe FALISSARD, TSDD, Chef des CEI d'Auxerre et du Cheminot
 - M. Jean-Michel AUCLAIR, TSDD, chef du CEI de Clamecy
 - Mme Sandrine VANNEREUX, TSCDD, chef du CEI de Saint-Pierre-le-Moutier
 - M. Denis BONNOT, OPA, gestionnaire de flotte au district de Mâcon
 - M. François COGNET, TSDD, chef du CEI Paray-le-Monial
 - M. Jean JULIENNE, TSPDD, chef du CEI de l'A38
 - M. Jérôme MUIN, TSPDD, chef du CEI de Dijon
 - M. Pierre-Jean DILIGENT, OPA technicien de maintenance au PC de Moulins
 - M. Pascal RAOUL, TSDD, chef du CEI de Montceau-les-Mines
 - M. Jean CHEVALIER, OPA HCC2, chef d'atelier de Saint-Marcel
 - M. Christian GENOT, OPA HCC1, adjoint au chef d'atelier de Saint-Marcel
 - M. Gérard CHATELET, OPA HCC2, chef de l'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel
 - M. André ALLOIN, OPA HCC2, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel
 - M. Bernard PERRIER, TSCDD, chef du CEI d'Aigueblanche et du CEIA d'Albertville
 - M. Robert MARINO TSDD, adjoint au chef du CEI d'Aigueblanche
 - M. Patrice TAILLARD TSCDD, chef du CEI de Chambéry
 - M. Alain DE BORTOLI, TSCDD, responsable d'exploitation du PC OSIRIS
 - M. Daniel MICHALLET, TSPDD, chef du CEI de Comboire
- M. Eric SAVE, chef d'équipe principal, coordonnateur ASP

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, sans limitation de montant, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les documents concernant :

- **les actes de sous-traitance initiaux et modificatifs**
- **les actes relatifs aux réceptions des ouvrages, uniquement lorsqu'il s'agit de réceptions sans réserve ou avec des réserves mineures.**

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (jusqu'au 31/01/2014) et chef du SREX de Lyon (à partir du 1/02/2014)
- Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (à partir du 01/02/2014)
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale
- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation et sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon (jusqu'au 31/01/2014)
- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry pour le domaine des tunnels
- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Lyon, le 02 janvier 2014

Pour le Préfet,
Et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est par intérim,
Yves DUPUIS